



Conseil national  
de l'information statistique

PARIS, le 16 juin 2014  
N° 82/D030

## Commission ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

---

Réunion du 26 mai 2014

LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES.....	<a href="#">2</a>
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	<a href="#">6</a>
AVIS D'OPPORTUNITÉ.....	<a href="#">31</a>

---

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION  
Environnement et Développement Durable  
- 26 mai 2014 -

---

Présidente : Michèle PAPPALARDO

Rapporteurs : Sylvain MOREAU, Medde – Service de l'observation et des statistiques (SOeS)  
Claire PLATEAU, Insee

Responsable de la commission : Henriette LANTIN (01 41 17 52 67)

### *RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

I. Introduction.....	5
II. Examen pour avis d'opportunité de projets d'enquête.....	6
1. Enquête sur les déchets et les déblais dans le BTP.....	6
a. Présentation.....	6
b. Débat.....	7
2. Enquête annuelle sur les ferrailles et la vieille fonte.....	9
a. Présentation.....	9
b. Débat.....	10
III. Point d'information sur le moyen terme 2014-2018 du Cnis.....	10
III. Point d'information la faisabilité d'une collecte normalisée.....	11
des informations contenues dans les rapports sur la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).....	11
1. Présentation.....	11
2. Débat.....	13
V. Évolution des Enquêtes Entreprises : quelle prise en compte des questions environnementales ?.....	18
VI. Contexte international en matière de développement durable.....	19
VII. Les indicateurs de développement durable.....	22
7.1. Information sur les travaux de la commission spécialisée sur les indicateurs.....	22
7.2. Introduction au débat.....	23
VIII. Proposition d'avis.....	29
Conclusion.....	31

### *DOCUMENTS PRÉSENTES*

- [Bilan de la période de moyen-terme 2009-2013 - Environnement et développement durable - 2014 - 1re réunion](#)
- [Orientations et avis de moyen terme 2014-2018 adoptés par l'Assemblée plénière du 30 janvier](#)
- [Moyen terme 2014-2018 - Actes des rencontres et entretiens](#)
- [Fiches descriptives d'enquêtes - Environnement et développement durable - 2014 - 1re réunion](#)

- [Enquête sur les déchets et les déblais dans le BTP - SOeS - Diaporama](#)
- [Les indicateurs de la SNTEDD \(stratégie nationale de la transition écologique vers un développement durable\) - SOeS - Diaporama](#)
- [Les enquêtes entreprises et les questions environnementales - Insee - Diaporama](#)
- [Les indicateurs de développement durable - Contexte international - Insee - Diaporama](#)

---

## PROJET D'AVIS

---

**Commission Environnement et développement durable**  
**26 mai 2014**

### **Avis proposés au Conseil**

#### **Avis n° 1**

Le Conseil note avec satisfaction la concertation en cours pour l'élaboration des indicateurs nécessaires au suivi des enjeux et des axes de la stratégie nationale de la transition écologique vers un développement durable. Il réaffirme sa demande de maintien de la mise à jour du tableau de bord hiérarchisé des indicateurs du développement durable et de sa bonne visibilité sur les sites de diffusion pour permettre leur utilisation. La mise à jour permet en effet d'apprécier dans la durée les évolutions en termes de développement durable et de maintenir les comparaisons territoriales et internationales.

Le Conseil souligne l'importance des efforts de pédagogie et de communication qui sont à poursuivre pour faciliter leur appropriation.

#### *Références*

*Avis général de moyen terme n° 4 et 30*

*Avis de moyen terme n° 1 de la commission « Environnement et développement durable »*

**LISTE DES PARTICIPANTS**

AFLALO	Jacques	A2 DM
ALLAIN	Dominique	Conseil national de l'information statistique - Secrétaire général adjointe
AUDIBERT	Pierre	Conseil national de l'information statistique - Secrétaire général
BERTIER	Bernard	Fédération française de l'acier
BOMPARD	Jean-Pierre	Association Humanité et Biodiversité
BOUDARD	Isabelle	Comité 21
CHANTEAU	Jean-Pierre	Université de Grenoble
CHAZAL	Joëlle	Insee - Statistiques d'entreprises
CHOGNOT	Christine	Union nationale interfédérale des œuvres et des organismes privés sanitaires et sociaux
DAVID	Alain	Chambre interdépartementale des notaires de Paris
de GIMEL	Louis	Insee - Statistiques d'entreprises
DEGRON	Robin	Chambre régionale des comptes du Limousin
DELAME	Nathalie	Institut national de la recherche agronomique
DURAND	Denis	Confédération générale du travail
FIRDION	Laetitia	Commissariat général à l'égalité des territoires
FLUXA	Christine	Min. Écologie, dév. Durable et énergie - Serv. observation et statistiques
GASNIER	Claudine	Autorité de la statistique publique
GATIER	Alexis	Min. Écologie, dév. Durable et énergie - Délégation au développement durable
GEFFRIN	Yves	Min. Écologie, dév. Durable et énergie - Commissariat général au développement durable
GELY	Alain	Confédération générale du travail
GHEWY	Xavier	Min. Écologie, dév. Durable et énergie - Serv. observation et statistiques
GUERIN	André-Jean	Conseil économique social et environnemental
HIERSO	Ghislaine	Association française des Petits Débrouillards
HOURIEZ	Guillaume	Min. Écologie, dév. Durable et énergie - Serv. observation et statistiques
JANIN	Jean-Louis	Individuel
JENSEN	Nicole	Min. Écologie, dév. Durable et énergie - Serv. observation et statistiques
LACOMBE	Florian	Observatoire régional des déchets d'Île-de-France - Ordif
LAURO	Christian	Centre des jeunes dirigeants d'entreprise
LAVERGNE	Richard	Min. Écologie, dév. Durable et énergie - Dir. générale énergie et climat
LE CLÉZIO	Philippe	Confédération française démocratique du travail
MAGNIER	Céline	Min. Écologie, développement durable
MASSEUBE	Florian	Confédération générale des petites et moyennes entreprises
MONTEREMAL	Marion	Min. Écologie, dév. Durable et énergie - Serv. observation et statistiques
MORARD	Valéry	Min. Écologie, dév. Durable et énergie - Serv. observation et statistiques
MOREAU	Sylvain	Min. Écologie, dév. Durable et énergie - Serv. observation et statistiques
NIRASCOU	Françoise	Min. Écologie, dév. Durable et énergie - Serv. observation et statistiques
PAPPALARDO	Michèle	Cour des comptes - Présidente de la commission EDD
PARIS	Ludovic	France Agrimer
PLATEAU	Claire	Insee - Méthodologie et coordination statistique et internationale
PRIN COJAN	Annabelle	Entreprises pour l'Environnement
ROUSSEL	Philippe	Conseil national de l'information statistique
ROY	Nathalie	Union professionnelle artisanale
SAINT-JEAN	Camille	Association Orée
SIMONOTTI	Jean-Louis	Safran
TRIEPIER	Pierre	Environnement 92

*La séance est ouverte à 14 heures sous la présidence de Michèle Pappalardo.*

## **I. Introduction**

### **Michèle PAPPALARDO**

Je vous souhaite la bienvenue au sein de cette commission et vous remercie d'y participer. Je suis très heureuse de retrouver un sujet qui m'a toujours beaucoup intéressée, celui des statistiques dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

Vous savez peut-être que je ne suis pas une spécialiste de la fabrication des statistiques. J'ai plutôt eu l'occasion de les utiliser et essayé de faire en sorte que nous disposions des statistiques dont nous avons besoin pour concevoir les politiques d'environnement et de développement durable. J'ai contribué par exemple, à la création de l'Institut de l'environnement. J'ai retrouvé le sujet, plus tard, au sein de l'Ademe<sup>1</sup>, avec une action particulière de l'agence sur les thèmes des déchets et de l'efficacité énergétique. Enfin, j'ai eu l'occasion de travailler sur ces sujets au tant que responsable du Commissariat général au développement durable, dont faisait partie le SOeS, ce qui m'a permis de retrouver les sujets statistiques de l'environnement et de les voir se croiser avec ceux de l'énergie et de l'équipement.

Je suis la deuxième Présidente de cette commission et je tiens à remercier mon prédécesseur, Guy Paillotin, qui a présidé la commission depuis sa création en 2009. Nous allons nous efforcer de travailler aussi bien qu'il l'a fait. Il y a beaucoup à faire dans ces domaines et je pense que cela sera toujours le cas. J'espère, par conséquent, que nous pourrons continuer sur ses traces très efficacement dans les mois qui viennent.

Je serai animée par le souci d'obtenir des statistiques aussi utiles que possible pour élaborer et suivre les résultats des politiques publiques dans le domaine de l'environnement et du développement durable. J'ai pu mesurer en effet les difficultés rencontrées parfois pour obtenir les statistiques utiles aux politiques que l'on souhaite conduire. Disposer des bons chiffres et des informations pertinentes au moment où l'on veut agir n'est pas si évident. Cela nécessite d'anticiper pour savoir sur quels sujets nous devons travailler aujourd'hui pour obtenir des statistiques utilisables pour les politiques de demain, tout en recherchant une certaine pérennité des méthodes, des données et des indicateurs. Il est également important de disposer d'informations et de chiffres comparables, si possible avec ce que font d'autres pays. Il faut être réactif tout en inscrivant son travail dans la durée, ce qui rend l'exercice complexe mais évidemment passionnant.

C'est dans cet esprit qu'en y réfléchissant, il y a quelques mois, nous avons choisi le thème de la présente séance, autour des indicateurs du développement durable : il y a là un bon moyen d'appréhender tous ces sujets et de voir la façon dont les uns et les autres peuvent trouver des solutions pour les traiter de façon pertinente. Notre objectif sera de faire en sorte que lors de chaque séance, nous puissions nous concentrer sur un thème à approfondir, sans trop se disperser, même si les thèmes intéressants sont évidemment très nombreux.

Par ailleurs, la secrétaire générale adjointe du Cnis a également changé. Il s'agit désormais de Dominique Allain. Je lui laisse le soin de se présenter en quelques mots.

### **Dominique ALLAIN**

Je suis Secrétaire générale adjointe du Cnis, où je succède à Dalila Vienne. Je m'occupais précédemment de diffusion auprès d'organismes utilisant fréquemment des statistiques. Je remplirai les mêmes tâches que celles assumées par Dalila Vienne au sein de cette commission.

---

<sup>1</sup> Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

## II. Examen pour avis d'opportunité de projets d'enquête

### 1. Enquête sur les déchets et les déblais dans le BTP

#### a. Présentation

#### **Christine FLUXA**

Le SOeS souhaite réaliser en 2015 une enquête sur les déchets et déblais produits par l'activité de BTP en 2014. Cette enquête n'est pas nouvelle car elle a déjà été réalisée en 2009 sur les résultats de l'activité en 2008. C'est essentiellement une reconduction avec six ans d'écart. Le SOeS espère néanmoins étendre son champ, précédemment limité aux entreprises du BTP, aux installations de traitement des déchets.

Trois éléments de contexte influencent la réalisation de l'enquête. Le premier réside dans la directive-cadre sur les déchets qui assigne aux États-membres l'objectif de recyclage de 70 % des déchets du BTP d'ici 2020. Le deuxième est la mise en place, par les Conseils généraux, des plans « déchets » départementaux, qui nécessitent de disposer d'informations locales sur le traitement des déchets et sur le circuit des déchets. Enfin, il existe depuis 2013 une obligation de tenue d'un registre de suivi des déchets non dangereux. Malheureusement, ces documents ne sont pas encore bien mis en application ni informatisés, ce qui ne nous a pas permis de nous appuyer sur ces registres.

L'enquête aura pour objectif de répondre au règlement statistique « déchets », puisque les États-membres sont soumis à une obligation de réponse biennale sur la production et le traitement des déchets. Nous chercherons à améliorer la connaissance du gisement des déchets produits par les activités de la construction et de la démolition. Nous nous efforcerons de connaître la destination des déchets afin d'estimer le taux de recyclage des déchets du BTP, dans la perspective de la directive-cadre sur les déchets.

Préalablement à l'enquête, nous avons recensé des systèmes d'information très aboutis au niveau local, notamment pour répondre aux besoins des départements dans la mise en œuvre des plans départementaux « déchets ». Une boîte à cinq outils a été mise en œuvre par les Cerc<sup>2</sup>. Elle fournit aux Conseils régionaux une méthodologie robuste pour éclairer la mise en œuvre des plans « déchets » départementaux et permet d'obtenir une observation des déchets du BTP homogène sur l'ensemble du territoire. Elle consiste en une interrogation exhaustive des installations de traitement des déchets (tri, recyclage, stockage). Cette boîte prévoit trois enquêtes par quota, adaptées au type d'entreprise du bâtiment interrogée (entreprises de la construction hors démolition, entreprises de démolition, entreprises de travaux publics). Le dernier outil, constitué d'études de cas, s'adresse aux maîtres d'ouvrage.

Nous avons aussi recensé des enquêtes réalisées auprès des installations de recyclage par le syndicat du recyclage du BTP et des dispositifs d'observation de l'Ademe, comme celui des bilans d'entreprises bénéficiaires de subventions.

Tous ces systèmes d'observation s'avèrent assez incomplets au plan national. S'agissant des outils des Cerc, par exemple, seuls 50 % des départements auront abouti au second semestre 2014 du point de vue des enquêtes décrites. Tous les départements ne sont donc pas encore couverts. L'enquête SRBTP<sup>3</sup> n'a pas de base de sondage exhaustive des installations de recyclage. Il émerge donc de ces outils locaux un besoin de cadrage national. Nous allons essayer d'y répondre par une estimation du volume des déchets produits par l'activité de BTP et par une observation du parcours des déchets jusqu'à leur destination finale (tri, traitement, stockage, recyclage, réemploi).

Pour répondre à ces objectifs, notre enquête sera reconduite *a minima* sur le champ de l'enquête de 2008. Elle s'adressait alors aux établissements des entreprises du BTP et aux établissements des entreprises du secteur de la dépollution. Elle devrait permettre d'évaluer la quantité de déchets produite par l'activité de BTP par type de déchet et de connaître la première destination des déchets à la sortie des chantiers, installations de

<sup>2</sup>Cellules Économiques Régionales de la Construction

<sup>3</sup>Syndicat des recycleurs du BTP

traitement comme décharges sauvages. On observera également les stratégies de gestion des déchets par les établissements, en les interrogeant notamment sur le degré d'importance qu'ils accordent à la gestion des déchets.

Si nous parvenons à mettre en place cette enquête, une innovation consistera cette année à interroger les installations de traitement des déchets. Deux points d'interrogation restent à lever : le financement (dont nous ne disposons pas encore) et la mise à disposition d'une base exhaustive des installations de traitement des déchets du BTP. Cette base est partiellement constituée (sur 50 départements) par les Cerc, qui sont en train d'étudier la possibilité de l'étendre rapidement, pour les besoins de l'enquête, à l'ensemble des départements. Si nous parvenons à réaliser ce volet de l'enquête, nous devrions observer les flux de déchets au niveau des installations de traitement par type de déchet entrant, par type de traitement (stockage, recyclage, incinération, réemploi). Le deuxième point nous permettra d'évaluer la quantité de déchets recyclés.

Deux échantillonnages sont prévus. Le premier, l'échantillonnage principal, portera sur 7 000 établissements du secteur de la construction (hors promotion immobilière) et du secteur de la dépollution tirés dans Sirius<sup>4</sup>. Un deuxième échantillon concernera les installations de traitement de déchets du BTP, issu de la base de sondage des Cerc. Nous avons un objectif de taux de réponse de 70 %, qui est celui constaté lors de la précédente enquête en 2009.

Nous prévoyons que la collecte débute en mars 2015. Nous préparerons donc le questionnaire au cours de l'été 2014 avant de réaliser les tests au cours de la première quinzaine de septembre. Le passage devant le comité du label est prévu le 16 octobre. Nous allons aussi recourir à des prestataires extérieurs, la date de notification du marché étant fixée à novembre 2014. Nous espérons que les premiers résultats seront disponibles au 1er semestre 2016, sachant que nous devons transmettre de premiers résultats à Eurostat le 30 juin 2016 au titre du règlement statistique « déchets ».

#### *b. Débat*

##### **Jean-Pierre BOMPARD, Association Humanité et Biodiversité**

S'agit-il uniquement de quantités physiques ? Est-il prévu de collecter des données d'ordre économique ?

##### **Christine FLUXA**

Nous allons effectivement collecter des informations relatives à des volumes, notamment pour quantifier les déchets. Nous collecterons par ailleurs quelques éléments de cadrage sur le chiffre d'affaires de l'entreprise ou de l'établissement qui nous aura répondu.

##### **Michèle PAPPALARDO**

Vous avez évoqué les décharges sauvages. Comment entendez-vous obtenir cette information ?

##### **Christine FLUXA**

Nous raisonnerons par différence. Nous étudierions le volume produit. Si nous réalisons le deuxième volet de l'enquête, nous verrons quelle part de ce volume arrive aux installations. Nous ne sommes pas sûrs d'obtenir des réponses honnêtes mais nous poserons aussi la question aux entreprises s'agissant de l'entreposage « sauvage ».

##### **Michèle PAPPALARDO**

Qu'advient-il après 2015 ? Envisagez-vous de refaire l'enquête périodiquement ?

##### **Christine FLUXA**

Nous avons besoin d'avoir des résultats de façon assez régulière. Il avait été précisé, lors de la précédente enquête, qu'il fallait éviter une période supérieure à six ans avant d'avoir de nouveaux résultats compte tenu des estimations faites entre deux réponses à Eurostat. Nous devrions aussi pouvoir utiliser les sources

---

<sup>4</sup> Système d'immatriculation au répertoire des unités statistiques

administratives lorsqu'elles seront un peu plus fiables. Peut-être pourrions-nous également ajouter une question dans l'ESA (enquête structurelle annuelle), qui s'adresse aux entreprises du BTP, concernant leur production annuelle de déchets.

**Michèle PAPPALARDO**

Quel est le taux de recyclage de ces déchets aujourd'hui ?

**Christine FLUXA**

Nous n'avons pas encore de données très fiables à ce sujet. Xavier Ghewy connaît mieux que moi la réponse.

**Xavier GHEWY, Medde – SOeS**

L'objectif européen de recyclage à l'horizon 2020 est de 70 % pour les déchets du secteur de la construction (ce taux est de l'ordre de 60 % pour la France). Les trois quarts de ces déchets sont constitués de déchets minéraux dont le taux de recyclage est élevé, mais ils comprennent également des déchets non minéraux non dangereux et des déchets dangereux, aux taux de recyclage plus faibles.

**Michèle PAPPALARDO**

Il est bien d'avoir un chiffre global mais il n'est vraiment utile que si l'on sait ce qu'il recouvre, c'est à dire ce que l'on recycle, ce qui est plus difficile.

**Myriam CAU, vice-présidente du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais, représentante de l'Assemblée des Régions de France (ARF)**

Cette enquête prévoit-elle de comporter des indications à l'échelle des régions ou des départements ?

**Christine FLUXA**

Ce n'est pas prévu car nous n'avons pas le budget requis pour réaliser une enquête représentative au niveau des départements. Des travaux sont déjà conduits dans 50 départements et devraient aboutir dans l'intégralité des départements. Des régions sont également mobilisées sur ces projets comme c'est le cas en Rhône-Alpes. Par ailleurs, nous avons essayé, lors de la précédente enquête, d'obtenir des résultats locaux par des estimations statistiques mais on ne parvient pas à obtenir des données fiables au niveau régional avec un échantillon de 7 000 établissements.

**Michèle PAPPALARDO**

Il faut que les régions encouragent leurs départements à réaliser le travail administratif prévu initialement afin que nous puissions ensuite faire remonter l'information.

**Myriam CAU**

Je vous remercie de votre réponse, qui ne m'étonne pas. Elle met en évidence une difficulté récurrente d'obtention, par les régions, d'une information régionalisée. Je suppose qu'il en est de même pour d'autres niveaux de territoires. Je souhaite donc vous encourager à essayer d'obtenir des données territorialisées. Dans le cadre des modifications institutionnelles en cours, il est prévu, à terme, que cette question revienne dans les compétences des régions. Nos compétences sont pour l'instant extrêmement partielles et nous devons acquérir des bases de données. Il s'agit en tout cas d'un problème très récurrent et si le seul obstacle est de nature financière, il faudrait creuser la question.

**Michèle PAPPALARDO**

Il est vrai que nous allons souvent croiser le sujet. Nous ne devrions même pas avoir besoin de réaliser l'enquête car c'est aujourd'hui au niveau départemental que l'analyse devrait être effectuée, d'autant plus qu'il est intéressant d'étudier à cette échelle ce qu'il peut se passer sur chaque territoire. Si nous disposions de ce niveau d'information, nous aurions beaucoup moins de difficulté pour régionaliser l'analyse.

## **Florian LACOMBE, Ordif (Observatoire régional des déchets d'Île-de-France)**

D'un point de vue réglementaire, il existe en Île-de-France un plan régional de prévision et de gestion des déchets de chantier en cours d'élaboration, pour lequel nous avons eu à interroger de manière assez exhaustive des installations de traitement. Il y a là, à mes yeux, un exemple du travail d'enquête sur le traitement des déchets de chantier. Nous avons également effectué une estimation du gisement avec des bureaux d'étude et avec les Cerc, qui ont réalisé leurs propres estimations.

Par ailleurs, pour ce qui est du traitement, il est toujours difficile de parler de déchets « non dangereux » ou « non minéraux ». Il est difficile par exemple de distinguer, au niveau des installations de tri, les déchets de métaux selon qu'ils proviennent du BTP ou non. Nous ne disposons pas encore de ce niveau de détail.

*La commission émet un avis d'opportunité favorable au projet d'enquête.*

## **2. Enquête annuelle sur les ferrailles et la vieille fonte**

**Xavier GHEWY, Medde – SOeS**

### *a. Présentation*

L'enquête sur les ferrailles et la vieille fonte n'est pas si nouvelle puisqu'elle a été instaurée après-guerre dans le cadre de la communauté européenne du charbon et de l'acier. Elle était auparavant confiée par l'Insee à la fédération française de l'acier. Dans le cadre de cette réorganisation, le service de l'observation et des statistiques assure la maîtrise d'ouvrage de l'enquête. La maîtrise d'œuvre est assurée par la fédération française de l'acier.

L'enquête porte sur la production de l'acier et la réutilisation des ferrailles, c'est-à-dire leur recyclage, dans le cadre de la production d'acier. Bon an mal an, nous produisons chaque année 15 millions de tonnes par an en France et réutilisons 6 à 7 millions de tonnes. Autrement dit, l'acier français est produit à hauteur de près de 40 % à partir de ferrailles. Le questionnaire, qui tient sur une seule page, porte sur les achats de ferrailles aux négociants, aux industriels sidérurgistes et sur les importations de ferrailles, avec une question sur les quantités recyclées par rapport à ces différentes provenances.

Nous ne disposons pas de cette information par ailleurs, car elles ne sont pas fournies par les enquêtes de production de l'Insee : nous avons des informations sur les ventes et non sur le recyclage des ferrailles. L'enquête porte sur le champ de la sidérurgie (secteur 2410Z de la NAF) et les secteurs connexes ayant une activité de recyclage des déchets. Ce champ comporte une cinquantaine d'établissements souvent de taille importante, notamment de groupes étrangers ayant des filiales en France. Les demandeurs sont les professionnels, les acteurs de la chaîne du recyclage, le ministère de l'écologie, le SOeS et les acteurs institutionnels, parmi lesquels l'Ademe, dont le bilan national du recyclage porte sur les matériaux les plus importants produits et recyclés (acier, verre, papier-carton et autres matériaux).

La périodicité de cette enquête était mensuelle. Elle est devenue annuelle dans le cadre de la simplification des obligations administratives. Les règlements anciens prévalaient pour une production mensuelle, ce qui ne se justifie plus, permettant un allègement notable de l'enquête.

Dans le cadre d'une économie de recyclage que nous prônons, cette information nous est indispensable car nous ne pourrions traiter cette dimension sans tenir compte de l'acier, qui est le matériau recyclé dans les quantités les plus importantes et qui est indispensable à notre économie.

b. *Débat*

**Jean-Pierre CHANTEAU, université de Grenoble**

Avez-vous des informations sur l'origine sectorielle des ferrailles ou de la vieille fonte et pensez-vous obtenir cette information ?

**Xavier GHEWY, Medde – SOeS**

Je pense que nous n'avons pas d'informations précises sur l'origine sectorielle de ces métaux. Peut-être Monsieur Berthier peut-il le confirmer.

**Monsieur BERTHIER, Fédération française de l'acier**

Il est un peu difficile de connaître l'origine des ferrailles puisque les grands circuits de ferraille passent en général par le négoce. Lorsque nous avons acheté des métaux à un consommateur d'acier, il peut être envisagé de demander le secteur de provenance. Cependant, 60 % des achats passent par le négoce et il est assez difficile de faire un tri par secteur de provenance. Nous importons aussi quelques tonnes de ferraille pour nos besoins et nous avons dans ce cas le filtre des douanes mais aussi, bien souvent, du négoce à l'étranger.

*La commission émet un avis d'opportunité favorable.*

**Michèle PAPPALARDO**

Nous ne vous présentons pas les cinq autres enquêtes mais nous pouvons en discuter si vous avez des questions. Je vous rappelle qu'elles portent sur :

- la production annuelle d'électricité ;
- le transport et la distribution d'électricité ;
- les statistiques gazières annuelles ;
- le chauffage urbain et la climatisation urbaine (enquête annuelle également) ;
- la transparence des prix du gaz et de l'électricité à l'utilisateur (enquête semestrielle).

**III. Point d'information sur le moyen terme 2014-2018 du Cnis**

**Pierre AUDIBERT**

Je vais rappeler le mécanisme mis en place dans le cadre du « moyen terme » du Cnis 2014-2018. Nous avons discuté, lors de deux réunions de la présente commission, le 8 avril et le 7 septembre 2013, des demandes que les utilisateurs adressent à la statistique publique pour son programme 2014-2018. Chaque commission transmet ses avis au Bureau du Cnis, qui en a discuté le 4 décembre dernier. Le Bureau du Cnis a ensuite préparé des avis par commission, les a présentés le 30 janvier 2014 à l'Assemblée plénière du Cnis, qui a procédé à un vote. Ces avis ont donc été adoptés. Ils représentent la « feuille de route » que le Cnis affiche et qui s'applique à la statistique publique pour les années 2014 à 2018. Lorsque nous nous réunissons régulièrement pour faire le point sur le degré d'avancement du programme de la statistique publique, nous nous appuyons sur ces avis de moyen terme. Cela ne signifie pas que nous ne puissions adopter d'autres avis sur des points qui n'auraient pas été prévus au départ.

Ces avis figurent dans le document qui vous a été distribué à l'entrée de la salle. Le premier thème porte sur les indicateurs de développement durable dont il sera question aujourd'hui. Un chapitre porte sur le thème « entreprises et économie », dont la RSE<sup>5</sup> qui sera également évoquée tout à l'heure, puis sur les ménages. Des questions portent également sur le thème du logement. Nous avons regroupé dans la rubrique « action publique et développement durable » les thèmes relatifs aux transports, à l'utilisation du sol et à la gestion de l'eau. Un

---

<sup>5</sup> Responsabilité sociétale des entreprises

quatrième domaine porte sur le thème « énergie et climat ». De nombreuses questions, sur ce chapitre, portent sur l'accès aux données. Enfin, un dernier chapitre porte sur la biodiversité.

Nos travaux de ce jour vont préfigurer ce que nous ferons lors des prochaines réunions, c'est-à-dire relier nos avis aux avis de moyen terme du Cnis 2014-2018.

### **André-Jean GUERIN, Conseil économique, sociale et environnementale**

Je me félicite que l'insistance du Conseil économique, social et environnemental et de son Président pour le maintien des indicateurs de développement durable dans la version du tableau qui avait été largement débattu en 2010, ait été prise en compte, même si les choses peuvent ensuite évoluer au gré des discussions internationales, au plan européen avec Eurostat ou dans la continuité de la résolution de Rio+20 et en particulier de son article 38.

### **Michèle PAPPALARDO**

Nous voyons effectivement que les avis du Cnis et ceux de la commission se répondent avec beaucoup de cohérence, notamment sur la nécessité de la mise en perspective européenne et internationale des travaux ainsi sur leur comparabilité. Il s'agit d'un point important, en particulier sur nos thématiques, même si cela simplifie rarement la tâche des statisticiens.

Parmi les sujets de moyen terme les plus sensibles figure le thème du changement climatique, avec la Conférence Paris Climat 2015 (COP21) et la mesure des émissions de gaz à effet de serre. Un thème englobant ces aspects sera inscrit à l'ordre du jour de notre séance du mois de novembre.

Par ailleurs, travaillant actuellement particulièrement sur le thème de la ville, je puis également témoigner du fait que cette échelle n'est pas toujours facile à appréhender pour tenter de décrire la dimension « développement durable » des territoires. Il est donc d'autant plus intéressant de réfléchir à ces sujets dans une optique transversale.

Nous nous efforcerons, bien entendu, sur chaque sujet, de vérifier la concordance de nos travaux avec la feuille de route du CNIS à moyen terme et celle de notre commission. Il est possible toutefois que nous soyons conduit à travailler sur des sujets qui n'ont pas été repérés au préalable dans la feuille de route, pourvu que nos travaux s'inscrivent tout de même dans la direction identifiée de façon concertée au cours des derniers mois.

## **III. Point d'information la faisabilité d'une collecte normalisée des informations contenues dans les rapports sur la responsabilité sociétale des entreprises (RSE)**

### **1. Présentation**

#### **Michel DAVID, SOeS**

La question à laquelle nous tentons de répondre, au sein du SOeS, peut se résumer de la façon suivante : peut-on mobiliser les rapports annuels obligatoires des entreprises, en matière de responsabilité sociétale, pour produire et analyser des statistiques sur ce sujet ?

Rappelons que la responsabilité sociétale des entreprises est la contribution volontaire des entreprises aux enjeux du développement durable. Le mot « volontaire » est important : il ne s'agit pas du respect d'obligations légales mais de voir ce que font les entreprises au-delà, dans le domaine environnemental mais aussi dans le domaine social ou sociétal, avec des retombées manifestes (même si cela n'est pas dit) en matière de compétitivité « hors coûts » des entreprises. Je viens de recevoir par exemple la publication « Les cahiers de l'ingénierie de projet », qui comporte un document fort intéressant mettant en évidence les liens entre la compétitivité et la RSE.

Il existe de nombreuses obligations dans ce domaine. Lorsqu'on décide d'adopter un certain nombre de lois et de décrets, il est souhaitable qu'ils soient mis en application. Nous pourrions citer la loi « Grenelle 2 » et ses articles 225 et 226, au titre de la responsabilité sociétale ou sociale des organisations (article 226). Le décret du

24 avril 2012 définit le champ, constitué par les entreprises de 500 salariés ou plus, réalisant plus de 500 millions d'euros de chiffre d'affaires ou des entreprises qui sont cotées et qui ont l'obligation, à ce titre, de produire un rapport annuel en matière de responsabilité sociétale. Les « indicateurs » retenus dans ce cadre peuvent concerner par exemple l'emploi, les conditions de travail ou la concertation sociale.

[La plate-forme RSE](#) n'est pas un outil technique mais plutôt un lieu de concertation organisé qui accueille 48 organismes à travers différents groupes de travail. Nous avons été en relation avec le groupe de travail n°2 sur la transparence des entreprises. Cette plate-forme a pour but de faire progresser la réflexion et l'action en matière de RSE. Abrisée par le Commissariat général à la stratégie et à la prospective depuis juin 2013, elle est présidée par Monsieur Doucin.

Concernant la stratégie nationale de la transition écologique vers un développement durable, j'ai mentionné trois axes en particulier. Accompagner la mutation écologique des activités économiques, par exemple, suppose que les différents acteurs, à différentes échelles, se posent des questions sur l'impact de leurs activités économiques et sur l'intérêt de l'intégration de ces préoccupations dans leurs processus de production. Récemment, une directive européenne qui devrait être transposée dans les deux ans a été adoptée, définissant des orientations et même des obligations en matière de RSE. Dans le cadre du moyen terme du Cnis, plusieurs avis nous demandent d'agir en matière de RSE.

Je n'ai pas cité le rapport dit « Brovelli-Drago-Molinié » produit suite à la conférence environnementale de septembre 2012, qui énonce des préconisations en matière d'harmonisation d'indicateurs portant sur la RSE et d'intégration des différents rapports des entreprises.

Face à tout cela, nous disposons d'une information intéressante mais encore partielle. L'enquête de l'Insee réalisée fin 2011 a donné lieu à un numéro [d'Insee Première](#) (n° 1421), intitulé « La responsabilité sociétale des entreprises : une démarche déjà répandue ». Nous voyons, en fonction de la taille des entreprises et les secteurs d'activité, l'intérêt pour la RSE et les relations entre ce degré d'intérêt et les pratiques mises en œuvre dans l'entreprise, ce qui permet de vérifier la cohérence entre la perception et la pratique. Quelques difficultés apparaissent dans les entreprises de moins de 50 salariés, ce dont nous pouvons nous douter.

Des suites sont données à cette enquête avec une collaboration tripartite entre l'Insee, le CGDD<sup>6</sup> et des chercheurs en vue d'analyser plus finement le fichier détaillé de cette enquête. Huit projets sont en cours et quelques travaux devraient être publiés au second semestre 2014, si j'ai bien compris.

De notre côté, il nous semblait dommage de ne pas valoriser cette information contenue dans les rapports des entreprises soumises à cette obligation de rapportage. Environ 2 500 entreprises sont concernées et une société privée qui a travaillé pour le service « études » du ministère de l'écologie a exploité en deux ou trois mois une vingtaine de rapports, ce qui montre la difficulté d'une analyse monographique de ces documents. On doit aussi produire un rapport triennal au Parlement sur le suivi de la RSE.

Nous avons commencé à regarder ce qu'il en était et il semble, à ce stade, qu'il n'existe aucune centralisation des rapports. Nous pensons que la plate-forme RSE devrait centraliser tous les rapports. Ce n'est pas le cas et le plus souvent, il faut aller sur les sites des entreprises pour télécharger ces documents un par un.

En deuxième lieu, on ne sait pas très bien si l'on a affaire à des entreprises ou à des groupes ni si le périmètre concerné est national ou international.

En troisième lieu, les informations sont très hétérogènes selon le secteur d'activité. On comprend que, selon le secteur d'activité, certains sujets soient sous-représentés ou sur-représentés. Par ailleurs, les indicateurs sont très divers dans la mesure où le décret reste trop généraliste pour être normatif. On constate dans les rapports une grande dissémination des indicateurs. On peut toujours se demander également si les entreprises sont dans une logique de communication ou de rapportage. Les informations contenues sont parfois embellies et offrent une vision favorable, ce qui peut constituer une difficulté.

En résumé, au vu de ce que nous avons pu remarquer à ce stade de notre expertise nous nous attendons à constater des difficultés.

---

<sup>6</sup> Commissariat général au développement durable

Pour exploiter cette information riche et hétérogène, il peut sembler intéressant d'essayer d'harmoniser le cadre de réponse. Nous voyons bien que nous sommes dans un moment où il ne faut pas créer de nouvelles charges pour les entreprises. Il s'agirait donc de retenir une démarche partenariale dans le cadre de la plate-forme RSE, dialoguer avec les entreprises et les encourager en les aidant dans leur rapportage. La question du benchmarking est importante, car les entreprises souhaitent parfois se comparer au sein d'un même secteur, sans pour autant dévoiler leurs secrets. On peut donc s'inscrire dans une logique « gagnant-gagnant » et considérer que ces travaux s'inscrivent dans une démarche progressive et expérimentale.

Le questionnaire « guide » qui serait à élaborer devrait être court, reprendre les grandes rubriques du décret (social, environnemental, sociétal et gouvernance). Dans le champ social, des questions devraient porter par exemple sur l'impact territorial de l'entreprise. Sous l'angle sociétal se posent par exemple la question de la sous-traitance, celle des relations avec les fournisseurs et celle de la loyauté des pratiques. Il faudrait prendre en compte ces domaines et décliner le travail selon ces sous-thèmes.

Parallèlement à ce travail de fond, Nicole Jensen a pris des contacts avec le club des établissements publics et des entreprises publiques de l'État. Il s'agit de tester avec ce club, regroupant une soixantaine d'établissements publics et d'entreprises publiques de l'État, dans le cadre d'un groupe de travail, en travaillant avec quelques-uns d'entre eux, la faisabilité d'une réponse aux questions posées sur les thèmes que nous venons de passer en revue. L'objectif serait de créer un effet d'entraînement. Il s'agirait également d'utiliser ces travaux et réflexions (qui se situent pour l'instant en amont de la statistique à proprement parler) dans l'hypothèse où une enquête serait réitérée par l'Insee en matière de responsabilité sociétale des entreprises.

Nous avons récemment présenté le projet à la plate-forme RSE, ce qui a donné lieu à des réactions diverses. Certaines entreprises sont très intéressées et favorables au projet, tandis que d'autres y sont hostiles, par crainte d'une charge de travail supplémentaire. Si on ne veut pas alourdir la charge des entreprises, il faudra valoriser sans doute mieux qu'on ne le fait toutes les possibilités statistiques déjà offertes par la statistique publique.

Certains acteurs nous semblent incontournables : la plate-forme, bien sûr, les commissions du Cris, le comité de pilotage de la prochaine enquête de l'Insee sur la RSE et les autres services statistiques ministériels.

## **2. Débat**

### **Michèle PAPPALARDO**

Merci beaucoup pour cette présentation. Le sujet est complexe. Il sera intéressant de voir la façon dont vous réagissez à cette complexité. On comprend le souhait d'utiliser et de comptabiliser les informations disponibles mais cette utilisation est rendue difficile par leur hétérogénéité. Dans le même temps, cette hétérogénéité est naturelle dès lors qu'il s'agit d'une démarche volontaire et non de la réponse à une obligation. Le risque serait de créer des contraintes là où l'objectif vise, au contraire, à préserver le principe de volontariat.

### **André-Jean GUERIN**

Il est vrai qu'on peut trouver dommage de disposer d'une telle masse d'informations et de ne pouvoir les utiliser davantage pour en tirer des agrégats et des informations. Dans le même temps, il me semble que l'obligation de rédaction d'un rapport par les entreprises, qui a été étendue, vise à permettre un dialogue des entreprises avec leurs parties prenantes (actionnaires, salariés, autres parties prenantes). Un des points du débat, lors de l'extension de cette obligation, a visé à favoriser une adaptation des informations « obligatoires » et des données que les entreprises choisissent de fournir eu égard des enjeux de leur domaine d'activité et à leurs spécificités. Il sera donc compliqué d'obtenir des informations agrégées homogènes, car le caractère significatif de l'information va à l'encontre de l'agrégation statistique.

Un des points du débat, autour de cette question, vise à savoir en quoi cet effort vers le respect des objectifs complémentaires de la compétitivité « coûts », peut servir à plus ou moins long terme la compétitivité des entreprises. N'est-ce pas autour de cela qu'un travail statistique pourrait être intéressant ? Nous pourrions essayer d'appréhender en quoi les entreprises qui respectent les objectifs de publication et de prise en compte de ces dimensions, de façon plus ou moins forte, sont pénalisées ou au contraire favorisées, à moyen et long terme, du point de vue de leur compétitivité « hors coûts ».

## **Christian LAURO, Centre des jeunes dirigeants (CJD)**

Lors d'une précédente commission, en novembre 2012, l'Ordre des experts-comptables et la Banque de France étaient intervenus car eux aussi travaillaient sur des critères économiques pour évaluer la RSE. La Banque de France avait pour principal objectif d'appréhender la notion de risque lié à la RSE pour les entreprises du CAC 40. L'Ordre des experts-comptables travaillait notamment avec l'entreprise McDonald's, si ma mémoire est bonne, autour d'une expérimentation conduite par la firme américaine pour préciser la façon dont la RSE pouvait être valorisée afin d'en extraire des données chiffrées (sans doute exploitables sur le plan statistique). Je ne sais pas comment a évolué ce travail par la suite.

Il était question tout à l'heure des entreprises de moins de 50 salariés. Je ne sais pas si la norme ISO 26 000 est abordée dans la plate-forme que vous évoquiez. L'Afnor travaille pour les grandes entreprises à travers l'AFAQ 26 000. Pour ces entreprises, qui appliquent déjà cette démarche, il n'y aura pas de coût supplémentaire. Il s'agirait seulement de communiquer des éléments complémentaires. Pour les entreprises de moins de 50 salariés, l'agence de notation Vigeo et l'Afnor ont mis en place le [label de RSE Lucie](#), destiné aux petites entreprises. En ce qui concerne mon entité, la démarche nous a pris un an et demi. Il pourrait être intéressant de se rapprocher d'entités telles que le CJD, qui regroupe 5 000 entreprises d'un peu moins de 50 salariés, en moyenne, et de ces différentes initiatives.

## **Ghislaine HIERSO, présidente de l'association Les petits débrouillards**

Je continue de travailler sur ces sujets à différents titres. Il eut été utile de rappeler ce qu'est la plate-forme RSE. Il faut aussi préciser de quoi l'on parle. Lorsque nous avons mis en œuvre la plate-forme, nous nous sommes interrogés sur ce que l'on souhaite. Lorsqu'on parle des rapports, parle-t-on des rapports du développement durable, des rapports intégrés qui vont exister ou encore des rapports annuels ? Je rappelle que de nombreuses informations relatives à la RSE ne figureront pas dans le rapport de développement durable mais plutôt dans le rapport intégré ou dans le rapport général, suivant les cas. Je participe par ailleurs à une Scop<sup>7</sup>, qui a réalisé une analyse sur la biodiversité. Nous voyons que sur le périmètre du rapport, les informations sont très succinctes. La législation évoque la responsabilité sociétale dans l'ISO 26 000 mais c'est aussi le thème de la responsabilité sociale qui avait aussi été retenu au moment de la définition de la RSE. Nous nous battons beaucoup, au sein des ONG, pour que ce soit une vision large, sociale et non seulement sociétale, qui prévale. Il a été fait allusion tout à l'heure aux GRI<sup>8</sup>. Pour les grands groupes, le Global Compact souhaitait aussi faire des choses.

## **Jean-Pierre BOMPARD**

La grande difficulté, en ce qui concerne les rapports de RSE, porte sur la vérification des informations données : ces informations ne sont vérifiées par personne. Elles font l'objet d'un débat – souvent assez faible, d'ailleurs – avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise.

Je suis très réticent à une réduction de l'utilité de la RSE à la dimension de la compétitivité des entreprises. Il s'agit certes d'une question importante. La prise en compte de l'intégration sociale dans l'accroissement de la productivité constitue d'ailleurs un vieux débat. Je crois qu'il faut surtout s'attacher à identifier les externalités très importantes qui peuvent se faire jour et qui ne sont pas réductibles à la question de la productivité d'une entreprise. C'est particulièrement net en ce qui concerne le climat et la biodiversité. Ces externalités ne sont pas réductibles à la question de la compétitivité d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises. Des arbitrages sont nécessaires à un moment donné entre des opérations de moyen terme et des actions de long terme. Dans la compétition internationale, les entreprises ou même les pouvoirs publics tendent aujourd'hui, au motif de la lutte contre le chômage, à reléguer le long terme au second plan de leurs priorités. Aussi faudrait-il préciser la façon dont un rapport de RSE intègre des variables à long terme, indépendamment de toute contrainte réglementaire.

## **Jean-Pierre CHANTEAU, Université de Grenoble**

Vous avez insisté, dans votre présentation, sur le contexte public, ce qui me semble effectivement nécessaire. Il peut être important de souligner l'enjeu pour les entreprises elles-mêmes, y compris d'un point de vue sectoriel, à travers d'une part leur capacité à se différencier et la capacité, d'autre part, des fonds d'épargne salariale et de

---

<sup>7</sup> Société coopérative et participative

<sup>8</sup> Global Reporting Initiative

l'investissement socialement responsable à mieux discriminer les entreprises. Il est de l'intérêt des entreprises elles-mêmes de mieux savoir ce qu'il se passe, non au motif que davantage de RSE servirait nécessairement leur compétitivité (débat qui perdure et qui va, à mon avis, perdurer pendant longtemps)

Je pense que nous allons aussi buter sur le fait que nous ne disposons que de données déclaratives, sauf à conduire des enquêtes spécifiques. C'est bien une des limites de l'enquête de l'Insee. C'est pourquoi je suggérerais que votre projet se positionne plus nettement sur la qualité des rapports plutôt que sur la qualité des pratiques. Le travail du Centre français d'information sur les entreprises, qui s'est petit à petit positionné sur la qualité des rapports, me semble intéressant à étudier.

Un problème majeur, par voie de conséquence, porte sur la comparabilité des rapports, ce qui me conduit à s'interroger sur le référentiel. Le référentiel GRI a été initié par des entreprises, même s'il a été soutenu par des ONG et les Nations Unies. Or il reste très peu utilisé, pour des raisons qui ont trait à la difficulté à le remplir, d'après ce qui m'a été souvent indiqué, ce que je ne trouve guère convaincant. Peut-être faut-il créer un nouveau référentiel. Il me semble qu'il faut en tout cas trancher cette question, faute de quoi nous n'aurons ni davantage de connaissance sur les pratiques ni des connaissances plus précises sur la qualité des rapports.

Enfin, nous commençons à avoir certaines informations sur certaines pratiques comme le recyclage et sur le changement climatique, même si on ne sait pas toujours si elles relèvent de la RSE. Un axe, la gouvernance et les relations avec les parties prenantes, reste en revanche fort mal renseigné. Il serait intéressant de pouvoir récupérer des informations disponibles dans d'autres enquêtes, par exemple l'enquête Reponse<sup>9</sup> sur les instances représentatives du personnel, le bien-être dans les entreprises et le rapport à la compétitivité des entreprises. Je n'ai pas une vision exhaustive de tout ce qui existe, qui mériterait sans doute d'être synthétisé.

### **Camille SAINT-JEAN, chargée de mission « reporting RSE et économie circulaire », association Orée**

Les entreprises ont la possibilité d'utiliser le « *complain or explain* », dans l'article 225. Certaines entreprises justifient l'absence de réponse aux axes demandés au motif que ces données ne sont pas jugées pertinentes pour leurs parties prenantes ou au regard du secteur d'activité dans lequel elles opèrent.

Au sein d'Orée, nous établissons un bilan avec le ministère de l'application de l'article 225 dans les rapports de gestion des entreprises, car les rapports de développement durable sont des rapports de communication « grand public », très illustrés. Les informations pertinentes et concises pour des investisseurs figurent plutôt dans les rapports de gestion. C'est ce que nous avons décidé d'analyser avec le ministère.

### **Louis de GIMEL, Insee**

Lorsque nous avons préparé l'enquête qualitative sur la RSE, en 2012, à partir des données de 2011, nous avons rencontré l'ORSE<sup>10</sup> qui avait beaucoup insisté sur la difficulté du ciblage sectoriel, qui était indispensable. Cet organisme avait essayé d'effectuer une évaluation des rapports précédant la loi de 2002 et avait conclu à de très grandes disparités.

### **Myriam CAU, Assemblée des régions de France (ARF)**

Suite à la plate-forme RSE, l'ARF a mis en place un groupe de travail pour suivre les travaux de la plate-forme et mobiliser les régions. Celles-ci sont en lien avec les entreprises, qui sont des partenaires. Dans certains cas, les entreprises sont très avancées, parfois de façon volontariste. Je pense au réseau Alliances ou au World Forum en région Nord-Pas de Calais. Il ne faut pas en rester à l'idée selon laquelle il s'agit d'une charge pour les entreprises. Dans le groupe de travail mis en place par l'ARF, une question récurrente a porté sur le lien entre la RSE des entreprises et le rapport annuel de développement durable des collectivités territoriales. On peut s'interroger, dès lors, sur le parallèle qui peut être établi entre ces deux éléments, sachant que toutes les collectivités territoriales sont elles-mêmes des entreprises publiques. Nous avons besoin que ce lien soit établi. Une autre question posée vise à savoir en quoi le référentiel des agendas 21 comporte une dimension pertinente pour la RSE. Enfin, en écho à la remarque selon laquelle il est difficile de savoir si les établissements sont de niveau national et international, il a été jugé important d'avoir une vision sur la dimension internationale

<sup>9</sup> Relations professionnelles et négociations d'entreprise

<sup>10</sup> Observatoire sur la responsabilité sociétale

afin d'intégrer l'ensemble de l'activité des entreprises. Pour mémoire, on pourrait à ce titre se référer au drame du Raza Plana.

### **Isabelle BOUDARD, Comité 21**

Il me semble que l'intérêt de la démarche n'a pas été remis en cause lors de l'audition de la plate-forme, à laquelle j'ai assisté. Des questions portaient, en revanche, sur les finalités : s'agit-il de mesurer la compétitivité au regard de la RSE, d'apprécier le lien avec le territoire ou encore d'une analyse sectorielle ? Lorsqu'on aura déterminé l'utilité de cet outil, nous pourrions sans doute préciser la demande.

Une crainte portait par ailleurs sur la lourdeur du travail qui pouvait en résulter pour les entreprises, déjà soumises à la notation extra-financière et à une vérification des données rendue obligatoire au titre de l'article 225. Il me paraît important de prendre en considération cette lourdeur.

Enfin, nous constatons le rapprochement, en termes d'obligation, des articles 225 et 255. Les types d'indicateurs renseignés dans les rapports des collectivités et des entreprises ne sont pas de même nature. Il nous semble que c'est l'orientation de la politique qui doit guider la définition de ces indicateurs.

### **Jean-Louis JANIN**

Les outils de traitement automatique du langage, c'est-à-dire de dépouillement automatique des textes et rapports par l'analyse des phrases et des paragraphes, sont-ils utilisés, chez Orée, au SOeS ou ailleurs ?

### **Ludovic PARIS, France Agrimer**

Nous travaillons dans un secteur constitué en majorité de petites entreprises qui n'entrent pas dans le périmètre de la RSE. Un certain nombre de rapports sont néanmoins demandés pour justifier l'emploi des aides. Nous avons le même problème de consolidation. Nous avons rencontré un certain nombre de difficultés chaque fois que nous avons voulu harmoniser les rapports. La manière de répondre à des obligations réglementaires ou sociétales tient beaucoup aux projets des entreprises et à leur culture d'entreprise. Chaque fois qu'on harmonise, on se coupe de cette réalité pour n'obtenir que des documents de communication. Par ailleurs, lorsqu'on harmonise, on tient rarement compte des démarches innovantes.

J'ai entendu parler de la sous-représentation ou de la sur-représentation de certaines thématiques. Il existe souvent un degré d'acuité différent des problématiques suivant les secteurs. Nous sommes bien obligés de le prendre en compte.

Enfin, les entreprises font bien sûr de la communication. Il me semblait, toutefois, qu'il s'agissait du moteur de la RSE : c'est parce que les entreprises peuvent affirmer qu'elles font mieux que leurs voisins que vous allez enclencher un cercle vertueux.

### **Jacques AFLALO, responsable du cabinet A2 DM**

Je suis présent au titre du cabinet A2 DM mais je suis aussi Président des professionnels du conseil carbone en France. J'entends de nombreuses choses dites à propos de l'article 225. Nous constatons les mêmes difficultés avec l'article 75 concernant le reporting relatif aux émissions de gaz à effet de serre des entreprises. Je réalise des analyses depuis sept ou huit ans sur le reporting RSE. Le problème ne se pose pas tellement, de mon point de vue, en termes de compétitivité pour les chefs d'entreprise. On disait tout à l'heure que l'article 225 représentait 2 500 ou 3 000 entreprises au maximum en France. Or le débat n'est sérié qu'en fonction des entreprises qui doivent faire du reporting. De nombreuses PME-PMI, qui représentent la majeure partie du tissu des entreprises françaises, sont volontaires dans ces démarches. Toute statistique ne devrait pas les exclure de ce périmètre. Pour s'engager dans une démarche de RSE, il faut en expliquer les bénéfices à un chef d'entreprise, pas seulement sous l'angle financier. Aborder le sujet sous l'angle de la compétitivité ne me paraît pas très pertinent. Un chef d'entreprise est prêt à fournir des statistiques à la condition que ce soit très simple pour lui et qu'il en voie un bénéfice.

## **Sylvain MOREAU, Medde – SOeS**

Une première enquête sur la RSE a été réalisée par l'Insee sur la totalité du champ des entreprises. L'objectif de ce travail était de voir s'il était possible d'exploiter des données déjà collectées pour enrichir les résultats de l'enquête Insee, voire pour faire évoluer le dispositif de collecte. Nous nous efforçons d'éviter d'alourdir la charge des entreprises. Il s'agit dans le cas qui nous concerne d'un champ plus réduit, qui n'exclut pas un travail statistique sur un champ plus large. Comme l'a souligné Michel David, il s'agit de données parfois qualitatives.. Il fallait préciser ce que nous pouvions faire de ce gisement d'information. Nous devons bien sûr savoir au préalable dans quelle direction travailler. J'ai entendu plusieurs pistes qui me semblent moins relever d'un travail statistique récurrent que d'une étude statistique spécifique.

J'ai entendu des questions posées sur la difficulté d'exploitation de ce type de rapport et sur la signification de la RSE pour les entreprises. Ceci fait surgir, de mon point de vue, une question intéressante : au vu des données que les entreprises sont obligées de fournir, n'y a-t-il pas un moyen, pour la statistique publique, d'aider les entreprises de façon à obtenir des données exploitables ?

## **Michel DAVID**

Les entreprises ne peuvent pas déclarer n'importe quoi car des vérifications sont prévues, comme Isabelle Boudard l'a indiqué. Si mon exposé a pu laisser croire que nous souhaitions nous focaliser sur la question de la compétitivité, ce n'était pas mon intention. Même si cela s'appelle « RSE », cette appellation inclut les différentes dimensions. En contrepartie, il peut y avoir des externalités positives mais l'objectif n'est pas d'utiliser seulement la RSE dans une logique de compétitivité. Ce peut être un angle pour aborder le problème mais la RSE n'est pas nécessairement punitive.

S'agissant des aspects plus techniques, certaines des questions posées rejoignent le débat sur la convention nécessaire avant de réaliser les mesures. On pourra relire les écrits fort intéressants d'Alain Desrosières, récemment disparu, sur ce sujet. A partir du moment où l'on veut produire des indicateurs synthétiques, il faut accepter une part de simplification et de perte d'informations.

L'analyse des données textuelles constitue une branche de l'analyse factorielle des données ou de la classification automatique. C'est sans doute faisable. Quant aux retombées, je pense qu'un tel exercice requiert beaucoup de temps.

Pour le reste, j'ai peu de chose à dire si ce n'est que l'exposé était nécessairement une simplification. Je précise toutefois que nous pouvons partager avec vous tous les différentes collectes d'information documentaire qui ont été faites (par exemple sur la norme ISO 26 000). Tout ceci figure dans le rapport interne que nous avons établi.

## **Michèle PAPPALARDO**

Je vous ai laissé vous exprimer car il était intéressant que les préoccupations des uns et des autres s'échangent sur ce sujet. Il est vrai néanmoins qu'une fois ces observations émises, nous n'avons pas simplifié la réponse ni le travail des équipes de Michel David. Le cœur de la difficulté provient d'une caractéristique majeure de la RSE, qui repose pour partie sur une démarche volontaire et la volonté de ne pas imposer de trop fortes contraintes, qui pourrait risquer de susciter un désengagement relatif des entreprises.

D'un autre côté, on peut aussi effectivement penser que le souhait de disposer d'indicateurs permettant des comparaisons puisse être soutenu par les statisticiens qui peuvent aider à obtenir des données additionnables et comparables.

En l'état actuel des choses, on peut tout de même mesurer certains éléments, notamment le pourcentage d'établissement des rapports qui doivent être rédigés par certaines catégories d'entreprises. Obtenir des chiffres sur ceux qui font cet effort de faire de la RSE, en fonction de la taille des entreprises, par exemple, constitue déjà un élément de chiffrage qui serait utile.

## **V. Évolution des Enquêtes Entreprises : quelle prise en compte des questions environnementales ?**

**Louis de GIMEL, Insee**

Deux enquêtes annuelles régulières portent sur les établissements de l'industrie, l'une sur la consommation d'énergie, l'autre sur les investissements antipollution. L'enquête EACEI sur la consommation d'énergie fournit des quantités et des valeurs, c'est-à-dire des prix par type d'énergie et par usage. Elle répond à plusieurs règlements européens et aux besoins du SOeS. Pour des raisons de charge de production et de délai de mise à disposition de l'information, l'enquête est relativement réduite puisqu'elle porte sur 9 000 établissements. La représentativité régionale, dès lors, ne peut être assurée que tous les cinq ans. Il existe diverses publications sur ce sujet, notamment un Insee Résultats, et la publication annuelle Insee Références Entreprises, récemment parue. Les fichiers sont disponibles pour les chercheurs et sont d'ailleurs assez utilisés par ces derniers.

La deuxième enquête, relative aux investissements antipollution, est également annuelle et fournit des données par domaine (air, climat, eau, etc.), en distinguant des données par type d'investissement (spécifique, intégré, étude). Nous sommes là aussi dans le cadre de deux règlements, le règlement structurel sur les entreprises et les comptes de l'environnement. Nous avons un échantillon de 11 000 établissements. Ces deux enquêtes ont un comité de concertation annuel et les personnes intéressées peuvent y participer.

Nous cherchons à compléter ces deux enquêtes par une évaluation de ce qui se trouve hors du champ de l'industrie. Nous avons réalisé une enquête en 2012 sur les consommations d'énergie dans le secteur tertiaire (Ecet). Il s'agissait notamment de calibrer les évolutions de l'enquête du Ceren<sup>11</sup> et de permettre au SOeS d'utiliser ces données individuelles pour réaliser des évaluations de politique publique. Les résultats ont été publiés. Les 2,5 millions d'établissements dans le tertiaire consomment à peu près deux fois plus d'énergie (pour le même coût) que les établissements de 20 salariés et plus de l'industrie, qui ne sont que 20 000.

Nous prévoyons un deuxième complément à travers une enquête sur les très petites entreprises de l'industrie (moins de 20 salariés), pour lesquelles nous n'avons pas de données, ni sur les investissements antipollution ni sur les consommations d'énergie. Cette enquête est prévue en 2015 et portera sur les résultats de 2014.

Parmi les autres enquêtes quantitatives, deux enquêtes sur les déchets (l'une dans l'industrie, l'autre dans le commerce) ont lieu tous les quatre ans, en relation avec le règlement européen relatif aux statistiques de déchets, qui demande de présenter ces informations par activité économique, par taille d'établissement, par type de déchet, type de matière, mode de collecte, etc. La dernière enquête publiée date de 2008 dans l'industrie. La dernière enquête réalisée porte sur 2012, elle sera publiée cette année. Dans le commerce, nous nous limitons aux établissements de 20 salariés et plus car pour les plus petits les déchets sont traités avec les déchets ménagers.

Il existe parfois un module « environnement » dans les enquêtes Innovation (CIS) qui ont lieu tous les deux ans. On passe alors à des questions qualitatives. L'enquête Innovation de 2008 incluait pour la première fois un module environnemental. L'enquête de l'an prochain (CIS 2014) doit comporter un tel module également. Au niveau européen, des questions sont envisagées afin de fournir une appréciation qualitative sur l'existence éventuelle de bénéfices environnementaux, qu'ils soient du côté du producteur ou pour le consommateur. Le comité de concertation de cette enquête se réunit le 18 juin et les personnes intéressées par l'ajout et la discussion des questions de ce module peuvent y participer.

En 2008, pour 62 % des sociétés innovantes, il existait un bénéfice environnemental qui se situait d'abord du côté de la production. Dans 60 % des cas, un bénéfice existait du côté des consommateurs, en particulier en termes de moindre consommation d'énergie. Dans l'intérêt de réaliser une innovation, les considérations environnementales venaient en second lieu par rapport aux considérations de coût, sauf dans certains secteurs ciblés.

Parmi les autres enquêtes thématiques, figure une enquête sur la RSE réalisée pour la première fois en 2012 et portant sur l'année 2011. Nous avons volontairement balisé un champ large pour essayer de situer l'ensemble

---

<sup>11</sup> Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie

des entreprises mais l'essentiel de l'exploitation a porté sur les entreprises de 50 salariés et plus car nous avons observé un changement de comportement à partir de cette taille qui correspond aussi à un seuil social. Les questions étaient qualitatives. Nous avons prévu de réitérer une telle enquête en 2016. Elle sera à définir en 2014-2015. Le questionnement sera très probablement revu et peut-être davantage ciblé sur certains aspects et plutôt que de balayer l'ensemble du champ (environnemental, social, et sociétal, ce qui comprend les relations clients-fournisseurs et les questions de gouvernance).

Par ailleurs nous nous intéressons aussi à l'économie sociale et solidaire. Le projet de loi à ce sujet va nous demander un suivi statistique de ce champ. Nous réalisons en 2014 une enquête sur les associations afin d'évaluer l'importance de leur budget mais aussi le nombre d'associations actives parmi celles qui n'emploient aucun salarié.

La diapositive suivante rappelle l'existence d'un certain nombre de publications disponibles sur le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr) concernant ces enquêtes sur le thème du développement durable

### **Michèle PAPPALARDO**

Merci pour cette présentation. Si j'ai bien compris, vous faites appel à des candidats potentiels pour venir travailler sur ces questionnaires.

### **Ghislaine HIERSO**

Je voudrais vous remercier pour le dernier point que vous avez cité, concernant les associations. Celles-ci sont souvent très mal connues. L'association française des Petits débrouillards rassemble 300 salariés. Nous travaillons beaucoup avec les territoires et avec les entreprises ainsi que dans une logique d'éducation populaire. Il me paraît effectivement important de mieux connaître ce type d'acteur. Des dispositions sont d'ailleurs contenues dans la loi et il est important que l'on connaisse cette activité, notamment pour soutenir l'attractivité et l'emploi, en particulier dans le cadre des emplois d'avenir.

### **Pierre AUDIBERT**

Rappelons qu'un groupe de travail du Cnis sur les associations, présidé par Madame Archambault, a contribué à cet élan.

## **VI. Contexte international en matière de développement durable**

### **Claire PLATEAU**

En 1995, les indicateurs de développement durable étaient quasiment inexistantes. En 2013, 43 pays ou organisations internationales les ont adoptés. Au sein de l'Union européenne, sur 28 États-membres, 24 ont adopté un tableau de développement durable.

Quelques éléments de contexte permettent de comprendre cette évolution. Le texte fondateur du concept de développement durable est le rapport Brundtland de 1987, qui définit le développement durable comme un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le texte comporte donc une dimension d'équité temporelle mais aussi une dimension spatiale de la soutenabilité.

Il a fallu attendre 1992, le Sommet de la Terre de Rio+20 et son plan d'action pour le XXI<sup>e</sup> siècle (« agenda 21 ») pour donner un nouvel élan à la mise en œuvre du développement durable et de sa mesure. Le chapitre 40 de l'agenda 21 affirme la nécessité de développer des mesures de développement durable qui serviront de base à la décision politique. Il invite les États à développer des indicateurs de développement durable.

Pour mettre en œuvre cette résolution, les Nations Unies ont créé une commission de développement durable qui lance un programme de travail. En 1995, 134 propositions d'indicateurs de développement durable sont testées par une vingtaine de pays, dont la France. Cette liste est apparue un peu longue, peu articulée, avec

des indicateurs trop généraux. Elle a été révisée en 2001 avec une liste resserrée (58 indicateurs). Puis on est parvenu en 2006 à une liste de 50 indicateurs, en cohérence avec les indicateurs de développement du Millénaire.

Ce processus était un peu lourd mais a eu le mérite de créer une émulation au plan international et national et a agi comme catalyseur. C'est ainsi qu'une stratégie de développement durable a été adoptée par le Conseil européen de Göteborg en 2001 puis révisée en 2006. Lors de l'adoption de cette stratégie révisée, Eurostat a reçu la mission de rédiger à partir de 2007 un rapport biennuel de suivi de la mise en œuvre de cette stratégie, qui s'appuie sur un tableau statistique d'indicateurs de développement durable défini dans le cadre d'un groupe de travail réunissant les différents instituts nationaux de statistiques des États Membres.

Tout ceci a abouti à un tableau de bord comprenant 116 indicateurs dont 11 indicateurs phares de suivi de cette stratégie. Quatre rapports ont été publiés depuis lors (2007, 2009, 2011, 2013) et remis à la Commission européenne pour suivre la mise en œuvre de cette stratégie, avec une large diffusion (papier, site web).

Tout ceci a abouti à un tableau de bord comprenant 116 indicateurs dont 11 indicateurs phares de suivi de cette stratégie. Quatre rapports ont été publiés depuis lors (2007, 2009, 2011, 2013) et remis à la Commission européenne pour suivre la mise en œuvre de cette stratégie, avec une large diffusion (papier, site web).

La France a adopté une stratégie de développement durable en 2003, révisée en 2006 pour la mettre en cohérence avec la stratégie européenne. Elle s'est également appuyée sur un tableau de bord qui comprenait 45 indicateurs en 2003. Il comporte finalement 11 indicateurs phares depuis 2006.

Conformément à la loi Grenelle, la France a adopté une nouvelle stratégie de développement durable pour la période 2010-2013, accompagnée d'une liste de 54 indicateurs dont 15 indicateurs phares et 4 indicateurs de contexte, le tout résultant d'une large concertation selon le modèle de la gouvernance à cinq du Grenelle.

Ces indicateurs ont été diffusés sur le site du SOeS et de l'Insee, avec quelques comparaisons européennes lorsque cela était possible. Ils sont même accessibles sur le site de l'Insee *via* une application sur mobile.

Enfin une stratégie nationale de transition écologique est en cours d'élaboration et vous sera présentée par Sylvain Moreau.

On constate une large harmonisation de ces tableaux de bord d'indicateurs de développement durable, ce qui s'explique par une série d'initiatives internationales. Le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi faisait un certain nombre de recommandations aux statisticiens en vue de mesurer la performance économique et le progrès social dans la durée. Il s'est traduit par un plan d'action au niveau européen. Un groupe de travail « sponsorship » piloté par Eurostat et l'Insee a proposé une feuille de route pour la statistique européenne qui a été adoptée par le Comité du système statistique européen.

A titre d'exemple, pour harmoniser la production des comptes environnementaux, élargir leur couverture et la rapidité de transmission des données, un règlement européen a été adopté en 2011 concernant la fourniture de modules relatifs aux émissions dans l'air, aux flux de matières et aux taxes environnementales. Un autre règlement est en préparation, concernant le secteur des biens et services environnementaux, les dépenses de protection de l'environnement et les comptes de flux physiques de l'énergie.

Par ailleurs, un tableau de bord sur la qualité de vie a également été adopté au niveau européen dans sa structure, avec des indicateurs déjà présents et d'autres à développer. Des données sur le bien-être subjectif seront bientôt disponibles au plan européen de façon harmonisée, puisque des questions ont été ajoutées à l'enquête 2013 sur les revenus et conditions de vie en Europe (EU-SILC).

Il faut également mentionner l'initiative de l'OCDE, My Better Life Index, qui a conduit à la publication d'un ouvrage sur « How's life ? ».

Enfin, la conférence des statisticiens européens a adopté lors de sa réunion de juin 2013 un cadre conceptuel pour élaborer les tableaux de développement durable. Ce tableau a été adopté suite à un groupe de travail qui

réunissait l'OCDE, Eurostat et l'Unece<sup>12</sup>. Ce cadre est assez souple et peut être utilisé par les statisticiens comme par les politiques. Il permet aussi de disposer d'un cadre fédérateur permettant d'harmoniser les tableaux et de s'assurer qu'il n'y manque pas une dimension importante. Le tableau croise les dimensions conceptuelles du développement durable avec les différents thèmes de la qualité mentionnés dans le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi (bien-être subjectif, consommation, revenus, nutrition, travail, etc.). Les trois dimensions conceptuelles du développement durable correspondent respectivement aux questions de bien-être présent, de bien-être futur et de bien-être ailleurs (c'est à dire avec la prise en compte des empreintes, notamment carbone, de notre modes de consommation sur le bien être du reste du monde).

Venons en aux développements en cours. Comme vous le savez, les objectifs du Millénaire pour le développement ont été adoptés en 2000 et seront révisés pour la période 2015-2030. Les statistiques officielles auront un rôle important à jouer dans le suivi de l'agenda de développement post 2015 qui sera adopté. Le rôle de la statistique officielle a été précisé dans le document « The future we want » adopté à l'issue du Sommet « Rio+20 ». La résolution 38 reconnaît le besoin de mesures plus larges du progrès que le PIB pour informer les décideurs politiques et demande à la commission statistique de l'ONU de lancer un groupe de travail pour formuler des propositions de façon harmonisée. La résolution 248 de ce rapport établit un groupe ouvert de 30 représentants des États-membres, c'est-à-dire un siège pour 3 pays en vue de proposer à l'assemblée générale de l'ONU, en septembre 2014, des objectifs de développement durable. Le rapport que doit remettre ce groupe en septembre 2014 contribuera aux négociations inter-gouvernementales préalables à l'adoption, par l'Assemblée générale de l'ONU, en septembre 2015, de l'agenda de développement post-2015.

Compte tenu de cette résolution 38, la commission statistique de l'ONU a mis en place un « groupe des amis de la Présidence », coprésidé par la France et l'Inde. Il est chargé de définir des mesures plus larges du progrès sur la base des initiatives existantes et de contribuer à la définition des indicateurs de l'agenda post-2015. Il essaie d'établir un lien le plus en amont possible avec les groupes politiques, notamment avec l'Open Working Group. Une rencontre a été organisée en décembre 2013. Les statisticiens y ont expliqué comment ils pouvaient contribuer à la mesure des cibles et ont rédigé par ailleurs des notes statistiques thématiques précisant ce qui serait mesurable dans un avenir relativement proche et ce qui serait beaucoup plus coûteux et long à produire compte tenu du travail conceptuel important à fournir au préalable. Ce travail est en cours et devrait contribuer à la définition d'un agenda de développement flexible prenant en compte les spécificités régionales et nationales, condition nécessaire à son acceptabilité.

La stratégie européenne EU2020 est une stratégie de développement durable et inclusive adoptée en 2010, avec des cibles européennes et des cibles nationales pour chaque État-membre. Elle est accompagnée d'un tableau de bord de 8 indicateurs. Il est question de réviser cette stratégie à mi-parcours, c'est-à-dire en 2015, sans doute pour disposer d'un tableau de bord plus conséquent. La question du devenir du tableau de bord d'indicateurs de développement durable se pose : sera-t-il lui aussi révisé ? Ces deux tableaux de bord (EU2020 et Développement durable) seront-ils fusionnés ? Nous n'avons pas d'élément de réponse actuellement sur ce point.

Plusieurs messages principaux se dégagent de ces initiatives internationales. Il existe un assez large consensus pour considérer que le développement durable doit être décrit dans ses 3 dimensions conceptuelles : bien-être présent, bien-être futur et bien-être ailleurs. Des indicateurs économiques, sociaux et environnementaux sont nécessaires mais il faut développer aussi des indicateurs de gouvernance. Nous sommes à l'âge d'or des indicateurs économiques, d'argent pour les indicateurs sociaux, de bronze pour les indicateurs environnementaux mais encore à la préhistoire pour les indicateurs de gouvernance. Pour progresser dans la prise en compte de la gouvernance, l'OCDE d'une part et la commission statistique de l'ONU d'autre part, vont mettre en place des groupes de travail. Une harmonisation internationale des indicateurs est nécessaire mais il faut conserver un cadre flexible pour tenir compte des spécificités régionales, nationales, locales. La rigidité du cadre proposé jusqu'alors constitue en effet la raison du succès mitigé des indicateurs de développement du millénaire. Il est important de mesurer les disparités et de repérer les groupes sociaux fragiles, comme le préconisait le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi. Il faut enfin souligner l'importance de la qualité de la communication, avec un nombre limité d'indicateurs, faute de quoi la communication est confuse. Le groupe ouvert a déjà mentionné 16 centres d'intérêt et 120 cibles. La réunion prévue début juin doit permettre de réduire le nombre de ces cibles.

---

<sup>12</sup> United Nations Economic Commission for Europe

## VII. Les indicateurs de développement durable

### 7.1. Information sur les travaux de la commission spécialisée sur les indicateurs

**Sylvain MOREAU, Medde – SOeS**

La stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) est actuellement en cours de discussion au sein du Conseil national pour la transition écologique (CNTE) créé par décret il y a un an et demi. Il y est question notamment de la loi sur la biodiversité et de la loi de programmation énergétique, mais ce Conseil a aussi pour mission de définir la future stratégie. Celle-ci a été discutée au sein du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et au plan interministériel. Elle a fait l'objet de débats au sein du CNTE puis d'une consultation publique qui s'est achevée fin avril. Le ministère est en train de faire évoluer cette stratégie en fonction de ce qui est apparu lors des débats et de la consultation du public.

Le décret de création du CNTE prévoit explicitement la possibilité de mise en place de commissions spécialisées sur des thèmes particuliers. Elle prévoyait aussi explicitement la création d'une commission « indicateurs ». Dès le départ, il était prévu la façon dont on allait travailler autour du suivi de la stratégie. Cette commission a pour mission d'élaborer les indicateurs nationaux de la transition écologique et assure le suivi de la stratégie, notamment l'élaboration d'un rapport annuel permettant de suivre la stratégie.

A l'origine, étant chargé de présider la commission en qualité de représentant du SOeS, à qui revient cette responsabilité, je pensais à une commission plutôt technique, qui comprendrait des représentants du CNTE (un par collège), des représentants de la statistique publique et des personnalités qualifiées. Le CNTE a cependant souhaité que nous accueillions au sein de la commission tous les membres du CNTE qui en feraient la demande. De ce fait, la commission compte aujourd'hui 38 membres, avec des représentants du CNTE, des représentants du système statistique public (l'Insee), les services statistiques ministériels, le Cese, le CGSP<sup>13</sup>, et quelques personnalités qualifiées. Il a fallu travailler assez longtemps sur les questions de terminologie et définir les objectifs du groupe. Puis nous avons constitué des groupes de travail et oeuvré autour de contributions écrites, qui ont été assez nombreuses. Cette commission s'est réunie sept fois depuis décembre 2013. L'objectif est d'aboutir à une première liste d'indicateurs assez rapidement.

Cette commission rend compte au CNTE de façon régulière et nous avons reçu un certain nombre de demandes explicites. Il s'agit d'abord de choisir en priorité des indicateurs permettant de comparer les territoires, au niveau international et notamment européen mais aussi des indicateurs pouvant se décliner au niveau régional, voire infra-régional. Nous retrouvons là des préoccupations apparues depuis le début de l'après-midi.

Il s'agit aussi de d'établir un corpus d'indicateurs permettant de disposer d'un certain historique, ce qui explique que nous retrouvons une majorité d'indicateurs déjà calculés dans le cadre du suivi de la stratégie nationale de développement durable. L'exercice devait permettre d'identifier des indicateurs non calculés jusqu'ici et néanmoins pertinents sur lesquels il faudrait mener un travail méthodologique. La commission a ainsi vocation à suivre ce travail dans les années qui viennent. La commission a donc à la fois une mission de mise en place d'une liste d'indicateurs permettant de qualifier un état « zéro » et d'enrichissement de cette liste des indicateurs à l'avenir.

A très court terme, deux livrables sont attendus. Le premier sera la liste des indicateurs immédiatement calculables, le second pistes de travaux à conduire pour l'avenir.

La SNTEDD est construite à partir de l'identification de quatre enjeux écologiques (le changement climatique, la perte accélérée de biodiversité, la raréfaction des ressources et la multiplication des risques sanitaires et environnementaux) qui se déclinent en 9 axes, eux-mêmes déclinés en 34 priorités. Nous avons essayé d'identifier des indicateurs permettant de qualifier la situation au regard de ces enjeux, axes et priorités. La SNTEDD a une entrée « écologie » et des indicateurs doivent éclairer les interactions entre le pilier « environnement » et les piliers « social » et économie », afin de montrer par exemple en quoi l'activité humaine a un impact sur le changement climatique et d'éclairer les conséquences du changement climatique sur les activités humaines.

---

<sup>13</sup> Commissariat général à la stratégie et à la prospective

Au-delà du choix des indicateurs eux-mêmes, un gros travail devra porter sur leur présentation et la communication qui va les entourer. Devons-nous, par exemple, raisonner en termes de tableau de bord ou devons-nous raisonner par axe afin de qualifier chacun des axes et des enjeux définis dans le cadre de la stratégie ?

Le tableau suivant énonce les quatre enjeux et, pour chacun d'eux, un certain nombre d'indicateurs. Y apparaissent les indicateurs majeurs qui existent déjà, que nous pourrions présenter dès la fin de l'année et les nouveaux indicateurs à explorer. Nous allons sans doute nous orienter vers un tableau qui comportera, dans la colonne du milieu, les indicateurs écologiques et une colonne dédiée à l'impact des activités humaines sur les enjeux tandis qu'une deuxième colonne détaillerait l'impact des enjeux sur les activités humaines. Pour le changement climatique, par exemple, on voit bien que l'empreinte carbone reflète l'impact de l'activité humaine sur le changement climatique. On pourrait aussi constater que le nombre de catastrophes naturelles est une conséquence du changement climatique sur l'activité humaine. Ce tableau devrait donc évoluer sensiblement au cours des jours qui viennent. Nous avons le même type de tableau pour chacun des axes.

A titre d'illustration, le premier axe stratégique vise à « développer des territoires durables et résilients », avec des indicateurs sur l'évolution des sols, sur le nombre de logements dans les nouveaux quartiers, sur l'utilisation des transports en commun ou encore sur le nombre d'agendas locaux.

Le deuxième axe s'intitule « s'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone ». Les indicateurs porteront ici sur la production de CO<sub>2</sub>, la productivité « matière » ou encore l'innovation en biochimie et bioénergie ou les ratios production alimentaire/intrants.

De nombreuses options ont été proposées par les différents intervenants. Nous souhaitons finaliser le 4 juin la liste d'indicateurs, qui devrait être annexée à la stratégie qui sera discutée au plan interministériel puis au sein du CNTE fin juin ou début juillet. Une autre réunion est prévue fin juin 2014. Il y sera question du choix des indicateurs à développer.. Cela donnera une feuille de route aux services statistiques. Il faudra aussi se poser la question de la communication autour de cet ensemble d'indicateurs : comment les présente-t-on aux différents acteurs de la société civile, notamment ?

A l'automne 2014 doit être achevé le rapport de la commission « indicateurs ». Un gros travail de documentation est réalisé dans cette perspective. La fiche descriptive précise, outre le mode de calcul de l'id, la durée depuis laquelle les indicateurs sont disponibles, leur comparabilité au niveau international et leur déclinaison (ou non) au niveau territorial. L'objectif est, le plus possible, de repartir de l'existant.

## **7.2. Introduction au débat**

### **Denis DURAND**

Je vous remercie pour l'invitation qui m'a été faite de participer à ce débat, sans doute au titre de ma longue expérience au Cnis en tant que représentant de la CGT plutôt qu'en tant que membre actuel de la commission que Sylvain Moreau vient d'évoquer. J'aborderai le sujet sous un angle un peu différent de ceux évoqués jusqu'à présent. Ce processus de réflexion et de concertation sur les indicateurs de la transition écologique révèle des choses sur la place de la statistique dans la société. J'y reviendrai rapidement. Je voudrais également rendre compte de quelques impressions que j'ai tirées des débats de la SNTEDD. J'évoquerai enfin quelques suggestions portées par la CGT dans ce contexte au titre d'éléments mis à la disposition de la réflexion collective.

J'ai été assez frappé de constater qu'un des points les plus visibles de ce qui est ressorti du Grenelle de l'environnement et de ses suites a porté sur les indicateurs. Cela rejoint des expériences que nous avons pu avoir dans d'autres domaines : les instruments de mesure constituent un enjeu important dans le débat public et dans les processus de décision publics et privés. Cela doit beaucoup à tous les travaux rappelés par Claire Plateau (mission Stiglitz-Sen-Fitoussi, efforts déployés par les partenaires sociaux autour des indicateurs de richesse, etc.). Ce débat est donc important et donne lieu à des prises de position institutionnelles, puisque le Président du Conseil économique, social et environnemental, par exemple, s'empare de cette question et en fait part au Président du Cnis. Il est donc important de reconnaître le débat actuel au sein de la commission du

CNTE. Tous les sujets évoqués par Sylvain Moreau ont été évoqués au sein de la commission, où un sujet apparaît comme récurrent : l'articulation des nouveaux travaux qui vont sortir de la commission avec les travaux antérieurs. Nous disposons en particulier, en France, d'un tableau de bord des indicateurs du développement durable élaboré de façon originale, puisqu'il résultait des travaux d'une commission rassemblant les efforts de l'administration économique et statistique, du Cnis et du Conseil économique, social et environnemental sous la présidence de Philippe Le Clézio. Nous étions ainsi parvenus à un tableau de bord du développement durable, comprenant une cinquantaine d'indicateurs au total. La question de savoir ce que l'on devait faire de cet acquis s'est immédiatement posée.

On pourrait considérer qu'en changeant de stratégie, il faut changer d'outil statistique. Ceci a sans doute fait émerger une demande, venant des participants à ces travaux vers le pouvoir politique afin de savoir en quoi la nouvelle stratégie de transition écologique serait différente de la stratégie précédente. La prise en compte des dimensions européennes et internationales peut aussi aider à mettre de l'ordre sur ce sujet.

On pourrait caricaturer le débat en se demandant comment communiquer sur un changement de stratégie si on ne change pas le tableau de bord des indicateurs. On se retrouve alors devant un problème assez classique. Les contraintes du politique, qui sont particulièrement légitimes, ne sont pas identiques aux contraintes qui pèsent sur l'activité statistique elle-même. Élaborer des statistiques demande du temps et crée des impératifs méthodologiques qui ne sont pas toujours immédiatement compatibles avec les impératifs des stratégies des pouvoirs publics. Du coup, le sentiment qui semble prévaloir est celui selon lequel il y aurait lieu, pour l'essentiel, de conserver l'acquis des travaux statistiques antérieurs plutôt que de tout reprendre de zéro. C'est ce qui explique que la plupart des intervenants penchent pour une certaine forme de conservation de ces 15 indicateurs phares et des indicateurs de contexte. Si l'on veut qu'un instrument de mesure serve à quelque chose, on doit le conserver lorsque les éléments mesurés changent, en particulier les stratégies.

Une troisième idée me semble ressortir des débats : comment faire jouer les uns avec les autres les trois piliers « canoniques » du développement durable ? Il existe une vision un peu simpliste selon laquelle l'écologie ayant un impact sur l'économie et les activités sociales, il y aurait un coût à payer pour la transition écologique. Il me semble que les choses sont un peu plus complexes et que l'on peut aller plus loin dans l'intégration de la démarche. Les débats qui ont eu lieu jusqu'à présent montrent qu'il reste un travail intéressant à fournir, sur la base de l'acquis.

Pour donner un exemple de la façon dont nous pourrions envisager d'intégrer ces différentes dimensions, le point de vue d'une organisation syndicale comme la CGT n'est peut-être pas inintéressant. La transition écologique suppose, par définition, au moins trois choses. Il faut d'abord économiser les ressources naturelles. Il faut donc, si on mesure la richesse à partir de nouveaux indicateurs, moins de dépenses matérielles et moins d'utilisation de ressources naturelles. En toute logique, cela doit donc se traduire par une réduction de ce qu'on appelle le « coût du capital » (sujet à l'ordre du jour d'un groupe de travail du Cnis qui se réunit à partir de demain). Dans le même temps, réussir la transition écologique suppose de construire d'autres types d'habitations, de créer d'autres types d'infrastructures de transport, etc. On voit bien l'énorme quantité d'activités nouvelles que cela suppose. Réussir la transition écologique requiert donc, selon un large consensus, le développement important d'emplois nécessitant des qualifications nouvelles. Je ne fais pas l'impasse sur les emplois qui pourraient disparaître par la même occasion. Mais il va falloir peut-être dépenser plus pour former et rémunérer les qualifications qui auront été apportées aux travailleurs. Du point de vue de la statistique, cela suppose de s'intéresser à la formation professionnelle initiale et à la formation professionnelle continue puisqu'il faudra peut-être reconverter un certain nombre d'emplois. Nous avons constaté qu'il restait, de ce point de vue, du travail à faire en matière de connaissances statistiques et nous sommes là pour identifier les travaux qu'il conviendrait de développer.

Par ailleurs, la réussite d'une telle entreprise, sans doute vitale pour l'avenir de notre civilisation, suppose aussi des financements. Nous aurons besoin d'argent aujourd'hui pour des services qui seront rendus pendant des décennies, ce qui soulève la question de l'emprunt, du crédit et de l'endettement public et par exemple la question du rôle du système bancaire. Ce sujet a probablement un impact statistique : il faudrait s'intéresser à l'appréhension des types de financement explicitement orientés vers la transition écologique et ce qu'on appelle « l'investissement socialement responsable ». Je me contenterai de renvoyer à [l'avis présenté](#) par le Conseil économique, social et environnemental sur la question du financement de la transition écologique. Il me semble un avis plein d'enseignements utiles.

Enfin, on peut constater qu'un sujet qui préoccupe beaucoup le Cnis, en particulier depuis l'exercice de moyen terme, est la dimension territoriale. Si l'on s'intéresse à l'intégration des différents aspects d'une stratégie, l'approche territoriale a pour intérêt de reposer sur l'intégration d'éléments extrêmement différents (emploi, accès aux services publics, équipement des territoires en infrastructures, etc.). C'est un très bon exercice de pouvoir s'attaquer à cette façon de présenter les choses si l'on veut en tirer des leçons pour l'évolution générale du système statistique.

Ce débat est d'autant plus intéressant qu'il montre que les chiffres, si importants dans les processus et décisions aujourd'hui, recouvrent aussi du travail. Des efforts considérables sont consentis par le système statistique public et le réalisme nous commande, me semble-t-il, de prendre en compte la possibilité concrète, pour le système statistique public, d'exercer la mission de construction de ces indicateurs.

### **Michèle PAPPALARDO**

Merci pour toutes ces réflexions. Vous avez raison : la place des indicateurs constitue un sujet relativement nouveau mais dont le caractère stratégique est désormais bien perçu. Il est important également de réaliser qu'il faut trouver un équilibre viable entre l'élaboration des indicateurs « dont on rêve » et la complexité de leur mise au point. J'ouvre le débat.

### **Jean-Pierre BOMPARD**

J'ai une interrogation simple mais difficile à résoudre. On parle d'un progrès de la société dans la prise en compte des indicateurs et on admet souvent que des efforts sont faits par l'appareil statistique pour diversifier ses indicateurs. Nous sommes confrontés au problème de l'appropriation de ces indicateurs. Or de ce point de vue, il n'est pas vrai qu'on avance. Du point de vue des gouvernants, on ne peut pas dire que nous ayons été submergés de finesse dans l'utilisation des indicateurs lors de la dernière campagne, par exemple. Malgré les efforts consentis par le Cnis, c'est toujours le même chiffre qui est commenté mois après mois. L'appropriation publique ne se fait pas. En matière de richesse, on continue de se focaliser sur le taux de croissance. Vous avez beau expliquer que cet indicateur est imparfait, l'œil est toujours rivé sur cet indicateur. Comment faire passer le message auprès des décideurs (et *a fortiori* auprès de l'opinion publique) ? Nous pouvons produire une maquette qui nous satisfasse tous sans que cela n'ait aucun effet sur le reste de la société.

### **Michèle PAPPALARDO**

Nous aurons encore moins d'effets si nous ne faisons pas ce travail... Mais je trouve votre avis un peu négatif par rapport aux évolutions que l'on a connu ces dernières années sur ces sujets. Il est vrai cependant qu'en règle générale, dans le discours journalistique, en particulier, on retrouve toujours les mêmes indicateurs. La capacité des indicateurs à être compréhensibles joue aussi dans la manière dont ils sont ou non utilisés.

### **Pierre TRIPIER, Environnement 92**

A la lumière d'une étude qui a été réalisée sur les villes des Hauts-de-Seine, je me rends compte que la grande difficulté, dans l'articulation des trois piliers en question, porte sur la division du travail à l'intérieur des mairies. Ne serait-il pas utile d'étudier cette division du travail ?

### **Michèle PAPPALARDO**

Pour travailler sur la ville durable, j'ai pu effectivement me rendre compte que l'on retombe sur des organisations très clivées dans les administrations et parmi les élus, à tous les niveaux.

### **Ludovic PARIS, France Agrimer**

Certaines demandes formulées par le CNTE sont tout à fait légitimes, notamment la demande d'indicateurs territorialisés, qui créent leurs propres limites car lorsqu'on veut aboutir à des comparaisons à partir d'indicateurs qui s'articulent mal, on se heurte à des problèmes d'incompréhension.

### **Isabelle BOUDARD**

Je ne sais pas si une articulation existe entre la stratégie nationale de transition écologique vers le développement durable (SNTEDD) et les référentiels des « entreprises », ou même l'article 225. En tout cas, la

SNTEDD, au niveau des entreprises, est assez méconnue. Par ailleurs, les transparents sont-ils transmis à tous les participants ?

**Michèle PAPPALARDO**

Oui, c'est le cas.

**Sylvain MOREAU, Medde – SOeS**

Un travail à faire d'ici la fin de l'année consistera à préciser la façon dont on communique autour de ces indicateurs et quelles publications seront élaborées.

Le choix d'indicateurs territorialisables ne constitue pas la seule contrainte. Je pense qu'il faudra s'inspirer du travail important réalisé lors du précédent exercice sur les indicateurs territoriaux de développement durable.

Des débats ont lieu dans le cadre de la commission « indicateurs » qui relèvent de la stratégie et appellent parfois des réponses politiques plus que des réponses techniques. La question s'est posée, notamment, afin de savoir de quelle façon on articule ces indicateurs avec les enjeux environnementaux. Nous n'avons pas de réponse à ce stade.

**Myriam CAU, Assemblée des régions de France**

Je suis extrêmement contente d'entendre les priorités qui sont exprimées, en particulier le besoin de territorialisation des indicateurs. Nous sommes très soucieux de pouvoir faire le lien entre le local ou le régional et le national.

Je souhaiterais par ailleurs que l'on puisse agréger les travaux antérieurs. Les travaux réalisés au sein des régions s'ajoutent aux indicateurs de Lisbonne et aux travaux de Göteborg. Nous sommes « noyés » dans les indicateurs et souhaitons proposer une vision simple, partagée, récurrente, avec pour principale finalité d'aider le pilotage des politiques publiques. Nous avons réussi une première base avec trois indicateurs synthétiques, composites, qui permettent de compléter le PIB et 22 indicateurs de développement durable issus de la pléthore d'indicateurs antérieurs, au terme d'une validation par les 22 régions françaises. Nous disposons donc aujourd'hui d'un corpus qui est certainement loin d'être parfait mais qui a le mérite d'exister et de résulter d'un travail concerté. Nous sommes en lien avec le Cnis par le biais d'une convention passée entre l'ARF et le Cnis, dont nous attendons toujours la signature.

Nous devons aujourd'hui stabiliser un minimum d'acquis car les cadres de référence doivent être posés. La coordination et la mobilisation prennent du temps. Je souhaite que l'on préserve les bases de comparabilité lorsqu'elles existent.

Par ailleurs, les cadres présentés ici élargissent la question et nous devons remettre nos travaux sur l'ouvrage. Nous souhaiterions pouvoir nous associer à ce travail et obtenir une plus grande cohérence avec ce qui est travaillé au sein du CNTE. Or je ne suis pas sûre que nous y soyons représentés.

**Sylvain MOREAU, Medde – SOeS**

L'ARF est présente au sein du CNTE. Vous êtes la bienvenue si vous souhaitez participer à notre réunion du 7 juin qui aura lieu à La Défense.

**Myriam CAU**

Pensez-vous qu'il serait possible d'organiser une présentation de ces travaux au sein de l'ARF ?

**Sylvain MOREAU**

Absolument. Nous pouvons aussi vous entendre comme nous l'avons fait pour d'autres acteurs dans le cadre d'auditions.

## **Pierre AUDIBERT**

Sauf erreur de ma part, il ne s'agit pas d'une convention avec le Cnis mais d'une convention avec l'Insee. Je vais faire part de votre demande au service de l'Insee qui est en charge de cette convention.

## **Christine CHOIGNOT**

Je représente l'Uniopss<sup>14</sup>, c'est-à-dire les organisations du champ de la solidarité. Je voudrais témoigner de la difficulté de participation à ce débat car il est technique et impose d'assurer une fonction d'interface pour relayer ces préoccupations. Je vous remercie d'ailleurs de contribuer à cette fonction. J'anime la mission de prospective de l'Uniopss et j'essaie de faire prendre cette greffe autour des sujets du développement durable et de la cohésion sociale mais c'est difficile car nous partons de très loin. Nous avons la responsabilité de porter des médiations réussies afin que la société civile, notamment, puisse se saisir de ces questions. J'ai été très intéressée par le colloque du Cnis sur le thème « statistiques et démocratie » et je pense qu'il faut aller dans cette voie. Il faut se focaliser sur les médias, car alors les professionnels vont en parler et nos adhérents pourront participer à ces rencontres. Il y aura du bruit autour d'une information que nous serons obligés de simplifier pour la mettre dans le débat public. Le colloque « [Parcours de vie](#) » a eu un écho important chez nous et nous sommes un peu moins dans l'ignorance de cette notion aujourd'hui. Encore faut-il sortir de la spécialité du statisticien pour que les gens puissent se saisir. Je crois beaucoup à la médiatisation par des événements intermédiaires tels que des colloques.

## **Michèle PAPPALARDO**

J'en suis également convaincue. Un début de prise de conscience avait vu le jour lorsque nous avons commencé à travailler, il y a quatre ans et demi, sur les indicateurs. Des manifestations et opérations de sensibilisation avaient été organisées. Il s'agit d'un travail continu que nous devons réaliser de manière récurrente avec des « médiateurs ». Ce sera probablement autour de la stratégie elle-même qu'il faudra réaliser ce travail. D'une façon générale, nous pouvons nous préparer à des actions de communication autour des futurs indicateurs. Cela dit, pour davantage de clarté et d'efficacité, il ne faut pas de changer d'indicateurs en permanence, c'est évident.

## **Florien MASSOPE, CGPME**

Je remercie Sylvain Moreau pour le travail que vous avez fourni, car nous travaillons sur une stratégie qui n'est pas stabilisée. Les acteurs présents au sein de la commission et présents au CNTE travaillent à la fois sur la statistique et sur la stratégie, ce qui peut leur donner l'impression d'un positionnement parfois schizophrénique.

Vous nous avez interpellés, en tant qu'acteurs économiques, sur la stratégie elle-même. On voit qu'une large part de la démarche repose sur le pilier écologique et très peu sur l'économie et le social. Or il devrait exister des interactions entre ces dimensions. Il en résulte aussi une difficulté pour identifier des indicateurs et faire avancer nos travaux.

## **Jean-Pierre CHANTEAU, université de Grenoble**

La formation des journalistes « généralistes » en économie laisse en effet à désirer et il y a là un maillon faible à relever.

Si un indicateur de développement durable évolue favorablement de façon à reproduire la politique ailleurs ou plus tard, on peut s'interroger sur les facteurs qui ont favorisé cette évolution. Le facteur du secteur est revenu à plusieurs reprises. Avez-vous la possibilité d'intégrer cette dimension dans vos indicateurs ? Si la région Île-de-France évolue favorablement par rapport à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur les émissions de carbone, par exemple, nous allons rechercher, en tant qu'universitaires, les causes de cette évolution dans la composition de l'industrie.

---

<sup>14</sup> Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux  
Conseil national de l'information statistique

## **Sylvain MOREAU**

C'est en cela que la question de la présentation d'indicateurs est très importante. Avoir seulement un tableau de bord présente le risque d'une incapacité à mettre en évidence une évolution que nous ne saurions interpréter. Il faut donc préciser la façon dont le diagnostic peut s'enrichir de l'évolution des différents indicateurs.

## **Jean-Pierre CHANTEAU, université de Grenoble**

Vous avez par ailleurs mentionné l'impact des activités sur telle ou telle dimension environnementale. Qu'en est-il de la localisation des ménages et de la question des migrations, notamment, voire la question de la localisation des activités ?

## **Valéry MORARD, sous-directeur de l'information environnementale, SOeS**

Je vous remercie d'avoir souligné ce point sur lequel je souhaitais également intervenir. Avant de faire des statistiques, il faut disposer de données et donc pouvoir les collecter. Je fais le lien avec le premier point de l'ordre du jour. Même lorsque nous avons une collecte administrative sur les déchets, nous devons réaliser des enquêtes statistiques pour réaliser les calages requis, car les systèmes ne sont pas parfaits. Demain, alors qu'on allège la charge sur les entreprises et les moyens de collecte, comment allons-nous faire parler les données ? Il faut anticiper les questions qui vont se poser. La plupart du temps, on construit *ex post* des appareils de mesure, avec une dérive connue sous le nom de « syndrome du réverbère », c'est-à-dire qu'on regarde là où les phénomènes sont éclairés. A titre d'exemple, qui, à l'échelon régional, travaille dans un format standardisé permettant d'affirmer que la France a consacré « x » millions d'euros dans le cadre de l'adaptation au changement climatique en 2013 ? Il existe pourtant des schémas régionaux de climat air-énergie. Il est nécessaire, dans l'action publique, de se doter des moyens permettant de mesurer un objectif. Il existe un enjeu pour que l'information puisse devenir statistique.

S'agissant des secteurs, nous dépensons des milliers d'euros pour reconstituer l'information *ex post* à l'échelon sectoriel. Il s'agit par exemple de décliner l'empreinte carbone par secteur de la Nace<sup>15</sup>. Nous ne le faisons pas d'emblée et sommes obligés d'effectuer des calculs élaborés pour décomposer les différentes sources, qu'il s'agisse des douanes, de la CEI (enquêtes antipollution, etc.).

S'il s'agit de préciser l'empreinte « matières » ou l'empreinte « sol » du secteur productif français, nous devons accepter que cette information soit collectée. La reconstituer *ex post* présente un coût. La collecter présente un coût aussi. Il y a là un choix à faire au départ et non à la fin.

## **Ghislaine HIERSO**

L'association d'éducation populaire des Petits débrouillards a signé un partenariat avec l'Insee pour essayer de démocratiser et diffuser des outils de construction sur les chiffres. Nous avons participé au colloque sur ce sujet et allons proposer plusieurs initiatives pour travailler par exemple sur les outils numériques. Nous faisons de la médiation, ce qui permet aussi de former différents intervenants sur ces questions statistiques et faire comprendre l'importance de l'indicateur et de son environnement.

De nombreux ONG et syndicats travaillent sur une plate-forme portant sur les indicateurs, avec pour titre « mesurer le développement durable, indicateurs et méthodes participatives ». Il serait utile qu'il existe une possibilité de débat autour des réflexions conduites dans ce cadre.

Enfin, nous participons à la réflexion conduite au sein du CGEDD sur la stratégie et les ressources pour collecter des données qualitatives ou quantitatives. Je voudrais savoir de quelle façon toutes ces données seront liées.

## **André-Jean GUERIN**

La discussion tourne autour du risque selon lequel il existerait, en matière de développement durable, des indicateurs que tout le monde reconnaît comme insuffisants (PIB, croissance, taux de déficit public, etc.) mais qui servent à piloter le semestre européen ou la stratégie Europe 2020 et les programmes nationaux de réformes, d'une part ; des indicateurs tellement importants qu'on y travaille en permanence et les

---

<sup>15</sup> Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne

Conseil national de l'information statistique

Réunion de la commission Environnement et Développement Durable – 26 mai 2014

renouvelle sans cesse pour en faire quelque chose d'idéal, d'autre part. Heureusement, la commission spéciale des indicateurs a souligné la nécessité d'une permanence et d'une continuité dans les indicateurs.

C'est ce qui est demandé par les membres du Conseil économique, social et environnemental, sous la signature du Président Delevoe. Des indicateurs ont été élaborés au terme d'un long travail, après une concertation de grande ampleur. Si un effort est à déployer, c'est pour faciliter leur appropriation, c'est-à-dire faire connaître ces indicateurs. Un certain nombre de régions (pays de la Loire, Nord-Pas-de-Calais) ont fait des progrès. Cela demande du temps. Il est important également que nous conservions une articulation avec ce qui se fait chez nos voisins européens.

### **Philippe LE CLEZIO, CFDT**

Le problème consiste moins à accumuler des indicateurs qu'à faire le tri pour élaborer un tableau de bord que nous avons souhaité alternatif à l'omniprésent PIB. Cette commission était placée sous l'égide du Cnis, du ministère de l'écologie et du Conseil économique, social et environnemental, car celui-ci avait adopté à l'unanimité un avis préconisant un tableau de bord d'une douzaine d'indicateurs, ce qui nous semblait un nombre à peu près correct pour « populariser » ce tableau de bord, tant il est vrai que ce sont moins les indicateurs eux-mêmes que leur popularisation et leur appropriation par le plus grand nombre qui importent. Dans un deuxième avis, nous avons même préconisé qu'ils puissent être diffusés sous la forme d'un livret synthétique distribué dans les gares, les écoles, etc. Il s'agissait de montrer qu'il n'y a pas que le PIB dans la vie : des indicateurs tels que les inégalités hommes-femmes, les inégalités de revenus, etc., peuvent être jugés tout aussi importants. Nous nous sommes un peu arrêtés de ce point de vue. Il est vrai que la crise, en 2008-2009, a sensiblement réduit les moyens du système statistique. Certains efforts demanderaient toutefois peu de frais. A titre d'illustration, cherchez, sur la page d'accueil du site de l'Insee, les indicateurs du développement durable. Vous ne les trouverez pas. Des initiatives sont aussi allées à contre-sens de ce que nous souhaitions. La première édition du livret synthétique des indicateurs de développement comportait 19 indicateurs en ajoutant les indicateurs « phares » et les indicateurs de contexte. La dernière édition de ce livret publie 54 indicateurs, sans qu'il ne soit facile de distinguer leur hiérarchisation. On a donc finalement de nouveau « noyé » le lecteur sous une masse d'informations. Si on conserve l'idée visant à maintenir les indicateurs retenus à l'époque, il faudra se donner les moyens de se concentrer sur un nombre réduit d'indicateurs.

### **Michèle PAPPALARDO**

Merci pour tous ces échanges, qui étaient finalement très convergents.

## **VIII. Proposition d'avis**

### **Dominique ALLAIN**

Je vous propose le projet d'avis suivant : « Le Conseil note avec satisfaction la concertation en cours pour l'élaboration des indicateurs nécessaires au suivi des enjeux et des axes de la stratégie nationale de transition écologique. Il réaffirme sa demande de maintien de la mise à jour du tableau de bord des indicateurs selon les trois piliers de développement durable, de sa bonne visibilité sur les sites de diffusion. La mise à jour permet en effet d'apprécier dans la durée les évolutions en termes de développement durable et de maintenir les comparaisons spatiales, notamment internationales. Pour tous les indicateurs, le Conseil souligne l'importance des efforts de pédagogie et de communication qui sont à poursuivre pour faciliter leur appropriation ».

### **Jean-Pierre BOMPARD**

Ne peut-on indiquer qu'il faut un nombre limité d'indicateurs ?

### **Philippe LE CLEZIO**

Ne pourrait-on dissocier le maintien et la mise à jour de l'ensemble des indicateurs, en mettant l'accent sur l'amélioration de la diffusion des indicateurs phares et de contexte ? Nous pourrions indiquer « : il réaffirme sa demande de maintien de la mise à jour et de la bonne visibilité du tableau de bord des indicateurs phares et de contexte ».

### **Michèle PAPPALARDO**

Je partage la préoccupation visant à limiter le nombre d'indicateurs. J'ai juste une interrogation sur le niveau de précision. Je ne suis pas convaincue qu'il faille entrer dans la dénomination et le classement des indicateurs.

### **André-Jean GUERIN**

Si l'on veut faire référence à la continuité des indicateurs – ce qui me semble ressortir de nombreuses initiatives – il faut faire référence au tableau de 2010 qui avait été élaboré après une concertation élargie, en mettant l'accent sur la diffusion la plus large des indicateurs phares et de contexte.

### **Sylvain MOREAU**

Nous voyons bien que de nombreux indicateurs retenus existent déjà. Il nous est demandé par ailleurs de continuer de mettre à jour tous les indicateurs existants. Cet aspect est acquis. La mise à jour et la présentation de ces indicateurs seront disjointes de la SNTEDD puisqu'ils relèvent de « l'ancienne » stratégie. Ils feront l'objet d'une publication sur le site sous la forme de tableaux mais ne seront pas reliés au suivi de la nouvelle stratégie.

### **André-Jean GUERIN**

Tout à fait.

### **Michèle PAPPALARDO**

Je comprends ce que vous dites mais il me semble que c'est l'inverse de tout ce qui a été dit au cours du débat. Il faut plutôt essayer de réduire le nombre des indicateurs plutôt que de l'augmenter, en les démultipliant au gré des stratégies. Et il ne faut pas oublier de parler d'efforts de mise en visibilité et de communication.

### **Pierre AUDIBERT**

Un système d'information avait été mis en place et il faut s'assurer de la continuité de ce système d'information, y compris dans sa visibilité et dans sa diffusion. Le Cnis n'intervient pas dans l'utilisation qui en sera faite. Ces questions regardent la SNTEDD, la commission « indicateurs », etc. Le Cnis doit, quant à lui, faciliter les conditions d'utilisation des systèmes statistiques mis en place.

### **Michèle PAPPALARDO**

Dans ce cas, il faut indiquer de façon plus précise que le nombre d'indicateurs ne doit pas être trop élevé.

### **Philippe LE CLEZIO**

Un travail et une conférence ont eu lieu pour identifier et hiérarchiser les indicateurs, en distinguant les indicateurs « phares » et les indicateurs de contexte. Il faut mettre à jour l'ensemble des indicateurs et mettre l'accent, en termes d'efforts pédagogiques, sur les 19 indicateurs phares.

### **Michèle PAPPALARDO**

Je suis d'accord avec vous sur le fond mais je crois que ce n'est pas le cœur du sujet dans la situation actuelle.

### **Myriam CAU**

Pourquoi ne pas indiquer « régional » ?

### **Michèle PAPPALARDO**

Nous n'en sommes pas encore à ce niveau-là mais nous pouvons modifier la formulation pour mieux prendre en compte l'échelle infra nationale.

*A l'issue de ces échanges, l'avis est modifié.*

## **Conclusion**

**Michèle PAPPALARDO**

Merci à tous pour votre participation.

*La séance est levée à 17 heures 35.*

*La prochaine réunion de la commission aura lieu le 14 novembre.*

## AVIS D'OPPORTUNITE

### Enquête sur les déchets et déblais produits par l'activité de BTP en 2014

---

*Type d'opportunité* : enquête rééditée avec une périodicité supérieure à un an

*Périodicité* : enquête ponctuelle

*Demandeur* : Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie (Medde) - Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

Au cours de sa réunion du 26 mai 2014, la Commission Environnement et développement durable a examiné le projet d'enquête sur les déchets et déblais produits par l'activité de BTP en 2014

Il s'agit d'une enquête ponctuelle, réalisée une première fois en 2004 sur le champ de la démolition puis adressée plus largement en 2008 à l'ensemble des entreprises de la construction ainsi qu'au secteur de la dépollution.

Elle répond à un règlement (CE) n° 2150/2002 du Parlement européen relatif aux statistiques sur les déchets et permet ainsi de recalculer les estimations biennales fournies à Eurostat.

Elle a pour objectif, outre les estimations biennales de quantité de déchets produites par la France selon leur nature et leur mode d'élimination, une connaissance de l'état des lieux des flux de déchets en étudiant leurs destinations. Si le financement le permet le champ de l'enquête pourrait être élargi à l'ensemble des intervenants dans le traitement des déchets afin de suivre leurs différentes utilisations et d'estimer leur taux de recyclage.

Elle couvre la France métropolitaine, hors DOM. Des extensions régionales ou départementales pourraient être envisagées si aucune information n'existe par ailleurs et si le financement le permet.

Les unités enquêtées sont les établissements du secteur de la construction (NAF rév. 2, 41.2 Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels, 42 : Génie civil et 43 : Travaux de construction spécialisés) du secteur de la dépollution (NAF rév 2, 39 : Dépollution et autres services de gestion des déchets) et éventuellement sur les établissements de la collecte, traitement et élimination, récupération des déchets (NAF rév 2, 38 : Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération).

Les principaux thèmes abordés par cette enquête concernent la répartition du chiffre d'affaires par nature de chantier, la répartition de la production des déchets selon leur nature, la décomposition des flux de déchets entre les différents acteurs, les éléments du coût de gestion des déchets, l'organisation de la gestion des déchets non dangereux sur les chantiers, le diagnostic préalable aux chantiers de démolition, une meilleure connaissance des freins à une démarche plus durable des entreprises en matière de réduction des déchets à la source, de la mise en décharge, etc.

.Le plan de sondage est stratifié par APE, taille d'entreprise et éventuellement département.

Le SOeS réalise la collecte, par Internet, au cours des premier et deuxième trimestres 2015. Sur demande des établissements, un questionnaire peut être envoyé par voie postale.

Le temps de réponse ne dépasse pas 2 heures, recherches comprises.

Les instances de concertation se composent d'un comité de pilotage -SOeS, DGPR et Ademe<sup>16</sup>- et d'un comité des utilisateurs -membres du comité de pilotage, des fédérations professionnelles représentatives des entreprises et acteurs locaux-.

Les résultats de cette enquête prévus pour le 2e trimestre 2016 permettront donc de répondre à la demande européenne, de fournir au SOeS et à la DGPR des résultats détaillés, ainsi qu'aux fédérations professionnelles du BTP<sup>17</sup>, telles que la FNTP<sup>18</sup>, la FFB<sup>19</sup> ou la Capeb<sup>20</sup>.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité (favorable)** à cette enquête **pour l'année 2015.**

---

<sup>16</sup> Ademe : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

<sup>17</sup> BTP : Bâtiment et travaux publics

<sup>18</sup> FNTP : Fédération nationale des travaux publics

<sup>19</sup> FFB : Fédération française du bâtiment

<sup>20</sup> Capeb : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

## AVIS D'OPPORTUNITE

### Bilan de la ferraille et de la vieille fonte

---

*Type d'opportunité* : enquête nouvelle

*Périodicité* : enquête annuelle

*Demandeur* : Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie (Medde) - Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

Au cours de sa réunion du 26 mai 2014, la Commission Environnement et développement durable a examiné le projet d'enquête sur le Bilan de la ferraille et de la vieille fonte.

Elle répond d'une part à un règlement (CE) n° 48/2004 du Parlement européen et du Conseil du 5 décembre 2003 relatif à la production de statistiques communautaires annuelles de l'industrie sidérurgique et d'autre part, elle est actuellement la seule source permettant au SOeS de répondre au règlement (UE) n° 849/2010 de la Commission relatif aux statistiques sur les déchets (dont métalliques et ferreux).

Il s'agit d'une enquête nouvelle, annuelle et autonome : réalisée jusqu'ici mensuellement dans le cadre des enquêtes de branche auprès des entreprises effectuées par le système statistique public et confiées par agrément à un organisme professionnel, cette enquête devient, à partir de 2015, annuelle et autonome. Elle répond à l'allègement des demandes européennes infra-annuelles et de la prise en compte de la simplification administrative.

Elle a pour objectif de déterminer les consommations apparentes et réelles de ferrailles par les entreprises sidérurgiques françaises, et de quantifier les flux qui les composent. Elle se présente sous forme d'un bilan qui, partant du stock en début d'année, mesure les ressources internes, les achats, les consommations effectives, les ventes. Dans le cadre d'une meilleure connaissance de l'économie circulaire, les résultats de cette enquête documentent également les différentes parties prenantes dans la chaîne du recyclage.

Cette enquête, exhaustive, couvre les 47 établissements de la branche sidérurgique (NAF rév. 2, 2008 - Classe 24.10 Sidérurgie et connexes) de la France métropolitaine. Cette exhaustivité permet de mesurer les fluctuations (macro-économiques et intra-sectorielles) d'une année sur l'autre.

La Fédération française de l'acier (FFA) réalise la collecte par Internet en mettant à disposition des établissements interrogés un site Web dédié et sécurisé, tout en permettant une réponse au questionnaire par courrier électronique.

Le temps de réponse est estimé à 20 minutes.

La préparation, le suivi et l'évaluation de cette enquête s'effectuent en étroite collaboration entre service de l'Observation et des statistiques et le service statistique de la FFA.

.../...

A l'issue de cette enquête, le SOeS dispose des résultats détaillés, l'Ademe<sup>21</sup> reçoit les données nécessaires à l'élaboration du bilan du recyclage et la FFA diffuse au grand public la synthèse de l'enquête.

La Présidente, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

---

<sup>21</sup> Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

## AVIS D'OPPORTUNITE

### Enquête semestrielle « Transparence des prix du gaz et de l'électricité »

---

*Type d'opportunité* : reconduction d'une enquête

*Périodicité* : enquête semestrielle

*Demandeur* : Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie (Medde) - Service de l'observation et des statistiques (SOeS), Sous-direction des statistiques de l'énergie (SDSE) - Bureau des statistiques de l'offre d'énergie(BSOE)

Au cours de sa réunion du 26 mai 2014, la Commission Environnement et développement durable a examiné le projet d'enquête semestrielle sur la transparence des prix du gaz et de l'électricité.

Cette enquête répond à la directive 2008/92/CE du Parlement européen et du Conseil instaurant une procédure communautaire assurant la transparence des prix au consommateur final industriel de gaz et d'électricité. Il faut entendre par industriel tout client professionnel qui n'est pas un ménage.

La directive fixe la répartition des tranches de consommation pour les entreprises ainsi que le champ couvert : les ventes d'énergie facturées au consommateur final et destinées à usage énergétique, excluant l'achat du gaz pour la production d'électricité et la cogénération.

Dans ce cadre, cette enquête a pour objectif de suivre les prix semestriellement avec un envoi annuel à Eurostat de rapports complémentaires sur le système des prix, les taxes et les méthodes d'observation. Les chiffres relatifs au second semestre sont enrichis par le détail du prix observé entre la partie fourniture d'énergie et la partie acheminement/transport.

De fait, cette enquête s'adresse aux fournisseurs de gaz et d'électricité et comporte deux volets : les prix aux professionnels et les prix aux ménages. Ce second volet n'est pas prescrit par la Directive mais résulte d'une demande complémentaire d'Eurostat (gentlemen's agreement). Dans les deux cas les prix collectés sont hors taxes, hors TVA et autres taxes récupérables, et enfin toutes taxes comprises. A terme cette enquête contribue à mettre en lumière les taux effectifs de taxation de l'énergie dans les différents pays européens.

Elle couvre la France métropolitaine. Les DOM en sont exclus car ils ne disposent pas de réseau de gaz naturel et l'électricité dépend de fournisseurs spécifiques aux îles avec des volumes en jeu négligeables.

Cette enquête concerne un ensemble réduit de fournisseurs interrogés (siège de la société) étant donné le contexte particulier du marché du gaz et de l'électricité, très concentré sur un petit nombre d'opérateurs. Les fournisseurs sont sélectionnés à partir des listes communiquées dans les rapports de la Commission de régulation de l'énergie et sont retenus ceux représentant les volumes les plus importants jusqu'à un seuil de 95 % du marché.

Le champ de l'enquête concerne donc les principaux fournisseurs de gaz et d'électricité (ainsi que les transporteurs et distributeurs dans le cas de l'électricité), soit dans la nomenclature NAF rév. 2, 2008, les codes 35.11Z (Production d'électricité), 35.12Z (Transport d'électricité), 35.13Z (Distribution d'électricité), 35.14Z (Commerce d'électricité), 35.21Z (Production de combustibles gazeux), 35.23Z (Commerce de combustibles gazeux par conduites).

Le SOeS effectue la collecte après l'envoi semestriel -par messagerie électronique- du questionnaire soit en janvier pour le second semestre n-1, et en juillet pour le premier semestre de l'année en cours.

Le temps de réponse indiqué par les répondants est compris entre 30 minutes et 2 heures. Toutefois la réponse peut s'avérer plus complexe pour les gros opérateurs devant à la fois chercher l'information côté facturation et côté technique. Aucune intrusion dans la sphère privée.

Outre l'envoi des résultats à Eurostat, les données sont mises en ligne sur le site du SOeS à partir de la mise à jour de la base Pégase<sup>22</sup> diffusant les statistiques de l'énergie. Elles font également l'objet d'une publication annuelle rassemblant les chiffres de France métropolitaine et des autres pays de l'Union européenne.

La sous-direction des statistiques de l'énergie et EDF se réunissent deux fois par an pour aborder des questions générales liées à l'électricité comme la qualité des chiffres sur le marché de l'électricité et les améliorations dans la transmission des données. L'équivalent est prévu avec GDF-Suez pour le prix du gaz.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête décrite ci-dessus.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

---

<sup>22</sup> Pégase : Pétrole, Électricité, Gaz et Autres Statistiques de l'Énergie

## AVIS D'OPPORTUNITE

### Enquête sur le transport et la distribution d'électricité

---

*Type d'opportunité* : reconduction d'une enquête

*Périodicité* : enquête annuelle

*Demandeur* : Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (Medde) - Service de l'observation et des statistiques (SOeS), Sous-direction des statistiques de l'énergie (SDSE) - Bureau des statistiques de l'offre d'énergie(BSOE)

Au cours de sa réunion du 26 mai 2014, la Commission Environnement et développement durable a examiné le projet d'enquête sur le transport et la distribution d'électricité.

Elle est l'unique source d'information concernant la distribution d'électricité. Elle permet en particulier de répondre au questionnaire annuel commun AIE<sup>23</sup>/Eurostat sur l'électricité et la chaleur, exigé par le règlement (CE) n°1099/2008 du Parlement européen et du Conseil de l'union européenne relatif aux statistiques sur l'énergie. Elle est également nécessaire à l'établissement du bilan énergétique annuel de la France produit par la SDSE et répond aux demandes statistiques régionales et locales sur l'énergie, demandes renforcées au niveau territorial par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Elle complète l'enquête annuelle sur la production d'électricité également réalisée par la SDSE.

Elle a pour objectif de mesurer la quantité d'électricité distribuée, et donc consommée, et d'en connaître les usages finaux. Elle évalue le nombre d'abonnés aux réseaux de transport et distribution d'électricité, les quantités d'électricité entrant dans les réseaux et injectée sur d'autres réseaux ainsi que la quantité d'électricité livrée à la consommation, ventilée selon les différents usages pour l'électricité basse tension et selon l'activité principale des clients finaux pour l'électricité haute et moyenne tension.

Elle couvre la France entière ; les DOM hors Mayotte ont été intégrés au champ dans l'enquête 2012 ; Mayotte a été prise en compte en 2014.

Cette enquête, exhaustive, s'adresse à toutes les entreprises exerçant une activité de transport ou de distribution et certaines entreprises exerçant une activité de commerce d'électricité. Les entreprises interrogées -150 en 2014- sont déterminées par une liste administrative transmise chaque année par la DGEC<sup>24</sup>. De fait, il n'y a pas de tirage d'échantillon.

Le SOeS organise le lancement de la collecte par un courrier et un mail envoyés à l'ensemble des enquêtés au mois de mars. Le délai de réponse est de cinq à six semaines. Un courrier de rappel leur est adressé en cas de non-réponse ; une seconde relance est organisée si nécessaire.

La collecte s'effectue sous forme d'un questionnaire au format Excel à télécharger sur le site du Ministère et à retourner par courriel sur une boîte fonctionnelle dédiée. Seules les entreprises locales de distribution, Électricité

---

<sup>23</sup> Agence internationale de l'énergie

<sup>24</sup> DGEC : Direction générale de l'énergie et du climat du Medde

de Mayotte et les fournisseurs d'électricité répondent ainsi au questionnaire. Les autres, RTE<sup>25</sup> et ERDF<sup>26</sup> dont les réseaux s'étendent sur plusieurs départements, EDF SEI<sup>27</sup>, transmettent l'ensemble des informations demandées sous forme d'un fichier Excel. Le temps de réponse est estimé à 20 minutes et aucune question sensible n'est posée.

Outre la réponse au questionnaire annuel commun AIE-Eurostat sur l'électricité et la chaleur, et l'établissement du bilan énergétique annuel de la France, les résultats sont mis à disposition sur le site Internet du SOeS, à la maille régionale et respectant les règles du secret statistique et secret commercial. Ces données sont par ailleurs mobilisées dans le cadre de la diffusion des statistiques régionales sur l'énergie.

Un comité des utilisateurs des enquêtes sur l'électricité réalisées par le SOeS se réunit chaque année, avant le lancement de la nouvelle campagne de collecte. Il est composé du SOeS, de la DGEC du Ministère, des principaux acteurs et associations du marché de l'électricité (RTE, ERDF, UFE<sup>28</sup>, EDF...) et de l'Insee.

La Présidente, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête décrite ci-dessus.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

---

<sup>25</sup> Réseau de transport d'électricité

<sup>26</sup> Électricité Réseau Distribution France

<sup>27</sup> Électricité de France Systèmes Énergétiques Insulaires

<sup>28</sup> Union française de l'électricité

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête sur le chauffage urbain et la climatisation urbaine

---

*Type d'opportunité* : reconduction d'une enquête

*Périodicité* : enquête annuelle

*Demandeur* : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (Medde) - Service de l'observation et des statistiques (SOeS), Sous-direction des statistiques de l'énergie (SDSE) - Bureau des statistiques de l'offre d'énergie (BSOE)

Au cours de sa réunion du 26 mai 2014, la Commission Environnement et développement durable a examiné le projet d'enquête sur le chauffage urbain et la climatisation urbaine.

L'enquête porte principalement sur des données physiques (quantités de combustibles et d'énergie). Elle est l'unique source d'information permettant de suivre la production de chaleur non cogénérée des réseaux ainsi que les livraisons de chaleur aux différents secteurs. Elle permet en particulier de répondre aux questionnaires annuels commun AIE /Eurostat par type d'énergie, qui sont exigés par le règlement (CE) n°1099/2008 du Parlement européen et du Conseil de l'union européenne relatif aux statistiques sur l'énergie. Elle permet également de transmettre à la Commission européenne les données requises pour le suivi de la directive n° 2009/28 sur les énergies renouvelables, et de la directive 2012/27/UE sur l'efficacité énergétique. Elle est également nécessaire d'une part à l'établissement du bilan énergétique annuel de la France produit par la SDSE, et d'autre part à l'établissement de bilans régionaux et infra-régionaux élaborés par les services déconcentrés de l'État, les collectivités locales et les observatoires régionaux locaux de l'énergie et du climat (Schémas Régionaux Climat Air Énergie et Plans Climat Énergie Territoriaux). Ces statistiques régionales et locales s'inscrivent dans le cadre du volet territorial de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement pour l'environnement.

L'enquête est par ailleurs utile à l'ensemble des utilisateurs concernés par cette filière énergétique (SNCU<sup>29</sup>, Cerema<sup>30</sup>, Amorce<sup>31</sup>, Cibe<sup>32</sup>, bureaux d'études, etc.). Elle a en effet pour objectif de disposer d'une meilleure connaissance du secteur qui prend une place croissante dans la politique énergétique nationale et européenne. Elle s'intéresse aux caractéristiques des réseaux (puissance, nombre d'habitants desservis), au bouquet énergétique, aux émissions de CO<sub>2</sub>, et à la place des énergies renouvelables

Elle couvre la France métropolitaine et Monaco. Les DOM ne disposent pas pour l'instant de réseaux de chaleur ou de froid. Cette enquête, exhaustive, concerne tous les gestionnaires des réseaux de chaleurs ou de froid dont la liste est établie à partir de différentes sources : la base des adhérents du SNCU, l'Ademe pour les réseaux bénéficiant d'un financement, Amorce et le Cibe qui transmettent certaines informations, et une veille assurée par le SOeS.

La collecte de cette enquête annuelle se déroule au printemps. Elle est effectuée par le SNCU : l'enquêté peut répondre en ligne, ou télécharger une version numérique du questionnaire ou bien en obtenir une version

---

<sup>29</sup> Syndicat national du chauffage urbain et de la climatisation urbaine

<sup>30</sup> Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

<sup>31</sup> Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur

<sup>32</sup> Comité interprofessionnel du Bois énergie

papier. Le temps de réponse est estimé entre une et deux heures. Les questions étant connues, la seule contrainte porte sur les aspects techniques et la ventilation par secteur des livraisons de chaleur, qui relèvent de plusieurs interlocuteurs.

Un comité des utilisateurs se réunit chaque année. Il est composé de représentants du SOeS, du SNCU, de l'Insee, de l'Ademe, de la DGEC, d'Amorce, et de quelques gros gestionnaires de réseaux. Un bilan de la collecte précédente y est fait, la campagne suivante y est préparée. Les résultats, qui répondent à la demande internationale et locale, sont mis également à disposition sur le site Internet du SOeS (en respectant les règles du secret statistique et du secret commercial pour la maille régionale notamment). Ils font également l'objet de publications statistiques. Le SNCU réalise un bilan détaillé qui est mis en ligne et envoyé aux répondants. Le SOeS a prévu de faire une restitution sous forme d'un marronnier annuel de quelques pages dans la collection « Chiffres et Statistiques ».

La Présidente, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête décrite ci-dessus.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité

## AVIS D'OPPORTUNITE

### Enquête annuelle sur la production d'électricité

---

*Type d'opportunité* : reconduction d'une enquête

*Périodicité* : enquête annuelle

*Demandeur* : Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (Medde) - Service de l'observation et des statistiques (SOeS), Sous-direction des statistiques de l'énergie (SDSE) - Bureau des statistiques de l'offre d'énergie(BSOE)

Au cours de sa réunion du 26 mai 2014, la Commission Environnement et développement durable a examiné le projet d'enquête annuelle sur la production d'électricité.

Elle est l'unique source d'information sur la production d'électricité. Elle permet en particulier de répondre aux questionnaires annuels commun AIE<sup>33</sup>/Eurostat par type d'énergie, exigé par le règlement (CE) n° 1099/2008 du Parlement européen et du Conseil de l'union européenne relatif aux statistiques sur l'énergie,, et au questionnaire annuel d'Eurostat sur la cogénération, régi par la Directive 2004/8/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004. Elle est également nécessaire à l'établissement du bilan énergétique annuel de la France produit par la SDSE et répond aux demandes statistiques régionales et locales sur l'énergie, demandes renforcées au niveau territorial par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

Elle a pour objectif de produire des résultats concernant : la production d'électricité ainsi que de chaleur en cas de cogénération, l'autoconsommation d'électricité, les puissances électriques ainsi que thermiques en cas de cogénération, et enfin la consommation de combustibles pour les centrales électriques de la filière thermique classique.

Elle couvre la France entière : en 2007, les DOM (hors Mayotte) ont été intégrés dans le champ de l'enquête ; Mayotte a été prise en compte en 2014.

Cette enquête, exhaustive, concerne tous les producteurs d'électricité, que cette activité soit principale ou non. L'utilisation des fichiers de raccordements du réseau de transport (RTE), des réseaux de distribution (ERDF, ELD), d'EDF-SEI<sup>34</sup> et Électricité de Mayotte pour la Corse et les DOM, permet de rajouter au champ de l'enquête les producteurs d'électricité qui ont démarré cette activité au cours de l'année précédente.

L'unité statistique est la centrale électrique, qu'elle soit hydraulique, éolienne ou thermique. Pour la filière photovoltaïque, il n'y a pas d'enquête mais l'intégration globalisée, au niveau départemental, des données issues des fichiers des obligations d'achats, transmis au SOeS par l'Observatoire Statistique Gaz Électricité d'EDF et la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).

Le SOeS effectue la collecte, exploite les données et diffuse les résultats.

---

<sup>33</sup> Agence internationale de l'énergie

<sup>34</sup> SEI : Systèmes énergétiques insulaires)

Les centrales sont averties du lancement de la collecte en mars par courrier. Puis la collecte s'effectue sur cinq à six semaines à partir d'un site Internet dédié. Seule l'entreprise EDF, du fait de son grand nombre de centrales électriques, transmet l'ensemble des informations demandées sous forme d'un fichier Excel.

Le temps de réponse est estimé à une quinzaine de minutes, les questions étant bien connues des producteurs et exploitants. Il peut cependant atteindre 45 minutes dans les cas complexes comme celui d'une production d'électricité via un procédé de cogénération. Aucune question sensible n'est posée.

Outre la réponse au questionnaire annuel commun Agence internationale de l'énergie (AIE)-Eurostat, par type d'énergie, au questionnaire annuel d'Eurostat sur la cogénération et pour l'établissement du bilan énergétique annuel de la France, ces résultats sont mis à disposition sur le site Internet du SOeS, à la maille régionale -respectant les règles du secret statistique et du secret commercial. Ces données sont également mobilisées dans le cadre de la diffusion des statistiques régionales sur l'énergie.

Un comité des utilisateurs des enquêtes sur l'électricité réalisées par le SOeS se réunit chaque année, avant le lancement de la nouvelle campagne de collecte. Il est composé du SOeS, de la DGEC du Ministère, des principaux acteurs et associations du marché de l'électricité (RTE, ERDF, UFE<sup>35</sup>, EDF...) et de l'Insee.

La Présidente, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête décrite ci-dessus.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

---

<sup>35</sup> Union française de l'électricité

## AVIS D'OPPORTUNITE

### Enquête annuelle de statistiques gazières

---

*Type d'opportunité* : reconduction d'une enquête

*Périodicité* : enquête annuelle

*Demandeur* : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (Medde) - Service de l'observation et des statistiques (SOeS), Sous-direction des statistiques de l'énergie (SDSE) - Bureau des statistiques de l'offre d'énergie(BSOE)

Au cours de sa réunion du 26 mai 2014, la Commission Environnement et développement durable a examiné le projet d'enquête annuelle de statistiques gazières.

Elle est l'unique source d'information sur l'activité gazière en France. Elle permet en particulier de répondre aux questionnaires annuels commun AIE<sup>36</sup>/Eurostat par type d'énergie, exigés par le règlement (CE) n° 1099/2008 du Parlement européen et du Conseil de l'union européenne relatif aux statistiques sur l'énergie. Elle est nécessaire à l'établissement du bilan énergétique annuel de la France produit par la SDSE et répond aux demandes de statistiques régionales et locales sur l'énergie, demandes renforcées au niveau territorial par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Elle complète le dispositif de collecte administrative mensuelle géré par la SDSE, interrogeant tous les autres acteurs du marché gazier (producteurs, transporteurs, distributeurs, stockeurs et opérateurs de terminaux méthaniers).

Elle a pour objectif de produire une ventilation de la consommation de gaz naturelle par secteur. Cette ventilation s'effectue en respect des nomenclatures internationales et se décline en volume, en valeur, en nombre de clients. Lorsque des opérations d'importations ou d'exportations sont réalisées par les fournisseurs, une ventilation croisant le pays de provenance ou de destination avec le type de contrat (contrat à court, moyen ou long terme) et la forme du gaz (liquéfié ou gazeux) est demandée.

L'enquête couvre la France entière ; en pratique les DOM ne sont pas enquêtés puisqu'il n'y a pas de gaz naturel ni d'activité gazière en outremer.

Cette enquête, exhaustive, concerne toutes les entreprises exerçant une activité de fourniture de gaz naturel, mais exclut celles ayant seulement réalisé des opérations d'achat-vente entre opérateurs (trading). Les entreprises interrogées sont déterminées par une liste administrative transmise chaque année par la DGEC. De fait, il n'y a pas de tirage d'échantillon.

Le SOeS effectue la collecte au printemps, exploite les données au cours de l'été qui suit et restitue les résultats à l'automne.

Les entreprises sont averties du lancement de la collecte, en janvier-février par lettre recommandée avec accusé de réception et par un courriel. Un questionnaire administratif de la DGEC<sup>37</sup> relatif aux obligations des entreprises ayant obtenu une autorisation d'opérer sur le marché français du gaz est joint à ce premier envoi. La collecte s'effectue sous forme de fichier Excel à télécharger sur le site du Ministère et à retourner par courriel sur

---

<sup>36</sup> Agence internationale de l'énergie

<sup>37</sup> DGEC : Direction générale de l'énergie et du climat

une boîte fonctionnelle dédiée. Ce questionnaire est disponible en deux versions, française et anglaise. Un courriel de relance est envoyé aux non répondants.

Le temps de réponse varie fortement selon la nature du répondant. En moyenne on peut estimer le temps nécessaire à l'élaboration de la réponse à une dizaine d'heures, sachant que ce travail est utile pour le contrôle interne des fournisseurs.

Outre la réponse au questionnaire annuel commun Agence internationale de l'énergie (AIE)-Eurostat sur le gaz, et la consolidation du bilan énergétique annuel de la France, ces résultats font également l'objet d'une publication annuelle ; les unités enquêtées en sont averties dès sa mise en ligne sur le site Internet du Ministère. Ces données sont également mobilisées dans le cadre de la diffusion des statistiques régionales sur l'énergie, et pour alimenter la base de données Pegase<sup>38</sup> (base de données sur les statistiques de l'énergie) sur le site internet du service.

Les instances de concertation se composent d'un comité des utilisateurs qui se réunit chaque année avant le lancement de l'enquête. Il est composé du SOeS, de la DGEC, de l'Insee, des principaux représentants des opérateurs gaziers, ainsi que des représentants des fournisseurs de gaz.

La Présidente, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête décrite ci-dessus.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité

---

<sup>38</sup> Pegase : Pétrole, Électricité, Gaz et Autres Statistiques de l'Énergie